

# SO WE ACT



**RAPPORT DE DURABILITÉ 2025**

# SOMMAIRE

|    |                                                                                                 |    |
|----|-------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 1  | Chiffres ESG clés de la SOWAER                                                                  | 4  |
| 2  | Base de préparation du rapport de durabilité                                                    | 5  |
| 3  | À propos de la SOWAER                                                                           | 6  |
| 4  | Périmètre et méthodologie                                                                       | 9  |
| 5  | Origine de la démarche durable                                                                  | 11 |
| 6  | Chaîne de valeur de la SOWAER                                                                   | 13 |
| 7  | Pilotage de la durabilité                                                                       | 17 |
| 8  | Analyse de double matérialité                                                                   | 18 |
| 9  | Dialogue avec les parties prenantes                                                             | 25 |
| 10 | <b>SOWEACT</b> – Engagements et pratiques de durabilité de la SOWAER                            | 29 |
| 11 | <b>SOWEACT</b> – Pratiques pour réduire l'empreinte environnementale                            | 35 |
| 12 | <b>SOWEACT</b> – Pratiques pour placer l'humain au cœur de nos engagements                      | 55 |
| 13 | <b>SOWEACT</b> – Pratiques pour collaborer avec respect et éthique à l'égard de nos partenaires | 68 |
| 14 | Tableau de bord de durabilité                                                                   | 75 |
| 15 | Tableau de concordance                                                                          | 76 |
| 16 | Abréviations                                                                                    | 77 |

# La durabilité, une responsabilité au cœur de nos missions

**L**es aéroports sont des moteurs de développement économique, de mobilité et d'attractivité pour la Wallonie : ils créent de l'emploi, génèrent des opportunités et contribuent au rayonnement de notre région. Leur développement doit toutefois s'accompagner d'une attention constante portée à la qualité de vie des riverains et à la création de valeur pour les territoires.

Depuis sa création en 2001 par le Gouvernement wallon, la SOWAER relève ce défi en menant une politique aéroportuaire qui recherche l'équilibre entre développement des plateformes aéroportuaires wallonnes et leur intégration territoriale. Cette ambition est inscrite dans notre raison d'être, définie dans le cadre du contrat de gestion 2022-2027 : « Rêver et bâtir ensemble, avec compétence et sourire, le développement durable des aéroports wallons de demain. »

Face aux défis climatiques, environnementaux et sociétaux, la durabilité constitue plus que jamais un levier essentiel pour assurer la pérennité de nos missions et renforcer la création de valeur pour l'ensemble de nos parties prenantes.

C'est dans cet esprit que la SOWAER a choisi de poursuivre volontairement sa démarche de durabilité, malgré les évolutions récentes du cadre réglementaire européen ayant libéré la SOWAER des obligations de reporting prévues par la directive CSRD. Cette décision traduit notre volonté de mieux comprendre nos impacts, de renforcer le dialogue avec nos parties prenantes et de piloter nos activités dans une logique d'amélioration continue.

L'année 2025 a marqué une étape importante avec la réalisation de notre première analyse de double matérialité et de notre bilan de gaz à effet de serre. Ces travaux nous ont permis d'identifier les enjeux les plus significatifs pour notre organisation et de disposer d'une vision plus précise des impacts, risques et opportunités liés à nos activités.

À travers ce premier rapport de durabilité, nous souhaitons rendre compte de manière transparente des actions engagées, des résultats obtenus et des défis qui restent à relever. Il témoigne de notre volonté de contribuer, aux côtés de la Région wallonne

et de nos partenaires, à un développement équilibré des aéroports wallons et des territoires qui les entourent.

*“Construire un développement aéroportuaire durable, équilibré et créateur de valeur pour les territoires”.*

Nous tenons à remercier l'ensemble des collaborateurs, partenaires et parties prenantes qui contribuent chaque jour à faire progresser cette démarche. Leur engagement est essentiel pour construire des infrastructures performantes, des territoires attractifs et un développement plus durable au bénéfice des générations présentes et futures.



**Laurent Blanchard**  
PRÉSIDENT DU CA



**Nicolas Thisquen**  
PRÉSIDENT DU CODIR

# 1. CHIFFRES ESG CLÉS DE LA SOWAER

**69****Collaborateurs**

Effectif total de la SOWAER en 2025

**0****Accident du travail**Engendrant une incapacité de travail  
en 2025**853h****Formations**

Suivies en 2025

**4.027****Logements insonorisés**

Depuis la création de la SOWAER

**1.843****Immeubles acquis**Dans les zones les plus exposées  
au bruit depuis la création  
de la SOWAER**117,9M€****Investis en insonorisation**

Depuis la création de la SOWAER

**25.894****tCO<sub>2</sub>eq****Empreinte carbone**

De la SOWAER en 2024

**42****Logements rénovés**

Rénovation énergétique en 2025

**20ha****Réserve naturelle**

À l'étude en 2025

**64 %****Satisfaction des riverains**Ayant recours au service en charge  
de l'information en 2025**89 %****Satisfaction des riverains**Ayant eu recours aux mesures  
d'accompagnement en 2025**89 %****Satisfaction des locataires**

Services de la SOWAER en 2025

## 2. BASE DE PRÉPARATION DU RAPPORT DE DURABILITÉ

|                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|-------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Option de reporting</b>                      | Option B <sup>1</sup> : Module de base et module complet                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Information classifiée ou sensible</b>       | Non applicable                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Base de reporting</b>                        | Individuelle                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Statut juridique</b>                         | Société anonyme de droit public                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Codes NACE</b>                               | 71.121 – Activités d'ingénierie et de conseils techniques, sauf activités des géomètres<br>63.990 – Autres services d'informations n.c.a.<br>64.910 – Crédit-bail<br>68.201 – Location et exploitation de biens immobiliers résidentiels propres ou loués, sauf logements sociaux<br>68.203 – Location et exploitation de biens immobiliers non résidentiels propres ou loués, sauf terrains<br>82.110 – Services administratifs combinés de bureau                                                |
| <b>Total du bilan 2025 (x 1.000 EUR)</b>        | 645.633 (MD : 153.886 + OS : 491.747)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Chiffre d'affaires en 2025 (x 1.000 EUR)</b> | 53.035 (MD : 14.408 + OS : 38.627)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Nombre de salariés effectifs en 2025</b>     | 69                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Pays d'exercice des activités</b>            | Belgique                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Sites d'exploitation</b>                     | <b>Siège social à Namur</b> : Bâtiment Oblik – Zoning Ecolys – Rue Benjamin Franklin, 1B – 5020 Namur<br>Coordonnées géographiques : 50°28'58.68»N 4°48'02.37»E<br><b>Siège de Liège</b> : Bâtiment n°50 – Aéroport de Liège – 2 <sup>e</sup> étage – 4460 Grâce-Hollogne<br>Coordonnées géographiques : 50°38'31.47»N 5°27'34.98»E<br><b>Siège de Charleroi</b> : Bâtiment Eole – Aéroport – Rue des Frères Wright, 29 – 6041 Gosselies<br>Coordonnées géographiques : 50°28'15.42»N 4°28'14.96»E |
| <b>Label ou certification de durabilité</b>     | Non applicable                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |

(1) La norme VSME comporte 2 modules: un module de base qui représente les exigences minimales applicables aux PME et un module complet qui comporte des informations complémentaires susceptibles d'être demandées par les banques, les investisseurs et les entreprises clientes.

### 3. À PROPOS DE LA SOWAER



Le **contrat de gestion 2022-2027**, conclu le 14 juillet 2022 avec la Région wallonne, positionne la **SOWAER** comme **un acteur clé du développement des aéroports wallons**. Propriétaire des infrastructures

aéroportuaires de Liège et de Charleroi, la SOWAER pilote un important programme d'investissements destiné à renforcer l'attractivité et le dynamisme économique des deux plateformes.

Au-delà du développement aéroportuaire, la SOWAER joue également un **rôle central dans l'intégration des aéroports wallons dans leur environnement**. Elle met en œuvre les mesures d'accompagnement décidées par le Gouvernement wallon afin de préserver le cadre de vie des riverains et limiter les impacts liés aux activités aéroportuaires.

Depuis 2004, la SOWAER assure également la maintenance des infrastructures des aérodromes de Spa et de Cerfontaine.

L'exploitation commerciale des aéroports wallons est confiée, conformément au décret du 23 juin 1994, à **deux sociétés de gestion** : Liege Airport et Brussels South Charleroi Airport (BSCA).

Véritable moteur logistique européen, **l'aéroport de Liège** s'est imposé comme une plateforme stratégique du fret aérien, portée notamment par l'essor du commerce en ligne. En 2025, il a traité 1,325 millions de tonnes de fret, confirmant son rang de premier aéroport cargo de Belgique et de cinquième en Europe.

De son côté, **l'aéroport de Charleroi**, situé au sud de Bruxelles, est devenu un acteur incontournable du transport de passagers en Belgique. Grâce à son positionnement compétitif, il a accueilli 11 millions de passagers en 2025, faisant de lui le deuxième aéroport du pays.

### NOTRE VISION ET NOS VALEURS

À travers ses missions, la SOWAER poursuit une ambition claire : **accompagner le développement des aéroports wallons** pour en faire des pôles économiques majeurs, tout en **intégrant les principes de durabilité** et les attentes des territoires qui les entourent. Cette ambition repose sur la conviction que le développement aéroportuaire, créateur de valeur pour la Wallonie, doit s'accompagner d'une attention constante portée à la qualité de vie des riverains, à la préservation des ressources naturelles et à la création de valeur durable pour les territoires.

Cette vision s'appuie sur **trois valeurs** qui guident l'ensemble des actions et des décisions de la SOWAER :



- **L'excellence** : rechercher en permanence la qualité, la fiabilité et l'amélioration continue afin de fournir un service performant et de confiance à l'ensemble des parties prenantes ;
- **La créativité** : encourager l'innovation, l'ouverture d'esprit et la recherche de solutions nouvelles pour répondre aux défis auxquels l'entreprise est confrontée ;
- **L'esprit d'équipe** : valoriser la complémentarité des compétences, la coopération et le respect mutuel afin de construire collectivement des solutions durables et créatrices de valeur.



## MISSIONS ET ACTIVITÉS

Le **contrat de gestion** définit les missions de la SOWAER et les activités associées.

| Missions principales                                               | Activités associées                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|--------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Développement des infrastructures aéroportuaires</b>            | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Équipement et mise à disposition des infrastructures aéroportuaires opérationnelles</li> <li>▶ Réalisation de gros entretiens sur les infrastructures aéroportuaires de Liège et Charleroi</li> <li>▶ Réalisation des investissements en matière d'infrastructure de base</li> <li>▶ Maintenance et entretien des aérodromes de Spa et Cerfontaine</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Renforcement de l'attractivité des aéroports et la mobilité</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Développement et aménagement des zones d'activité économique (ZAE) autour de l'aéroport de Liège</li> <li>▶ Coordination des acteurs de la mobilité en vue de renforcer l'intermodalité autour des aéroports de Liège et Charleroi</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Intégration environnementale des aéroports</b>                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Mise en œuvre des mesures d'accompagnement dans les zones exposées au bruit : travaux d'insonorisation, octroi de primes d'insonorisation, acquisition d'immeubles</li> <li>▶ Déploiement et gestion, sous le contrôle de l'ACNAW et du SPW SMS, d'un dispositif de surveillance des trajectoires aériennes et de l'impact sonore des aéronefs via un réseau de sonomètres fixes</li> <li>▶ Réalisation de campagnes de mesures acoustiques ponctuelles à l'intérieur et à l'extérieur des zones de bruit autour des aéroports de Liège et de Charleroi</li> <li>▶ Mise à disposition de données de suivi de la qualité de l'air autour des aéroports, en collaboration avec l'ISSEP</li> </ul> |
| <b>Gestion immobilière</b>                                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Gestion locative d'un parc d'environ 600 logements situés autour des aéroports de Liège et de Charleroi</li> <li>▶ Réalisation de travaux de réhabilitation et d'amélioration de la performance énergétique du patrimoine</li> <li>▶ Développement de projets de valorisation du patrimoine immobilier</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |

À côté de ses missions principales, la SOWAER assure également **diverses missions de services dédiées aux aéroports**. Celles-ci comprennent notamment la prise de participation dans les sociétés de gestion, le conseil et l'assistance aux sociétés de gestion sur les volets juridiques,

environnementaux, techniques et financiers, l'octroi de financements pour des projets spécifiques ne relevant pas directement des programmes de développement des infrastructures aéroportuaires, ainsi que le financement des dispositifs liés à la sûreté aéroportuaire.

Enfin, des **missions de support** sont également réalisées afin d'assurer le bon fonctionnement de l'entreprise, telles que la gestion des ressources humaines, la comptabilité, la communication, le juridique, l'informatique, etc.

## 4. PÉRIMÈTRE ET MÉTHODOLOGIE

### 4.1 OBJECTIF DU RAPPORT

Le présent rapport a pour objectif de présenter, de manière transparente et structurée, la démarche durable de la SOWAER pour l'exercice 2025. Il constitue le **premier rapport** de durabilité publié par l'entreprise et marque une étape structurante dans l'intégration des enjeux ESG au sein des activités de l'entreprise.

Conçu comme un document évolutif, ce rapport a vocation à s'enrichir au fil du déploiement des engagements de durabilité de la SOWAER et de la mise en œuvre des plans d'action associés. La SOWAER s'inscrit ainsi dans une **logique d'amélioration continue** afin de renforcer progressivement ses pratiques et son pilotage des enjeux de durabilité.

### 4.2 PÉRIMÈTRE DE DÉCLARATION

La SOWAER établit son reporting de durabilité sur la base des missions définies dans son contrat de gestion, ainsi que sur la structure de ses activités telle qu'organisée sur le plan comptable.

L'entreprise dispose de deux comptabilités distinctes :

**La comptabilité « Objet social » (OS)**, couvre les activités liées à la mise à disposition opérationnelle des infrastructures aéroportuaires aux sociétés de gestion des aéroports de Liège et Charleroi, au renforcement de l'attractivité des aéroports incluant la mise en œuvre et la valorisation des zones d'activités économiques (ZAE) à proximité de l'aéroport de Liège, ainsi que les activités liées aux fonctions support. Ces activités génèrent des redevances de concession payées par les sociétés de gestion aéroportuaires et des canons perçus dans le cadre de la mise à disposition des zones équipées sous forme de bail emphytéotique.

**La comptabilité « Mission déléguée » (MD)**, regroupe les activités d'intégration environnementale des aéroports et de gestion immobilière. Ces missions sont principalement financées par les dotations de la Région wallonne et par les revenus générés par le patrimoine immobilier.

Pour certains indicateurs, notamment le bilan des émissions de gaz à effet de serre, le périmètre de déclaration est étendu à certaines activités situées en amont et en aval de la chaîne de valeur. Il inclut notamment les activités de la société de gestion de l'aérodrome de Spa, sur laquelle la SOWAER exerce une influence déterminante au travers de son pouvoir de nomination des administrateurs.

À l'inverse, les sociétés de gestion des aéroports de Liège et de Charleroi, bien que partiellement détenues par la SOWAER, ne sont pas intégrées dans le périmètre de reporting en raison de leur autonomie de gestion. Cette approche est cohérente avec les pratiques de reporting fondées sur les principes de contrôle et d'influence déterminante.

### 4.3 ANNÉE DE RÉFÉRENCE

Les informations de durabilité présentées dans ce rapport portent sur **l'exercice 2025**, conformément au calendrier de publication des informations financières. Le périmètre temporel couvre la période comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2025.

Lorsque des données comparatives sont disponibles, les indicateurs de l'exercice 2025 sont mis en perspective avec ceux de l'exercice 2024 afin de permettre l'analyse des évolutions. Les éventuelles exceptions à ce principe sont précisées dans les sections concernées. Elles concernent notamment certaines données relatives aux émissions de gaz à effet de serre ainsi que certains indicateurs issus du plan d'entreprise.

#### 4.4 POINT DE CONTACT DU REPORTING

Ce rapport de durabilité a été préparé avec l'appui des différents services de la SOWAER. Le service juridique et du développement durable agit en tant que point de contact unique pour les questions relatives au rapport ou aux informations communiquées. Les données présentes dans ce document sont placées sous la responsabilité des fonctions précitées.

#### 4.5 CADRES ET STANDARDS UTILISÉS

La SOWAER fonde son reporting de durabilité sur le référentiel de la **VSME** (Voluntary Standard for SMEs), norme de reporting volontaire de durabilité privilégiée dans l'Union Européenne pour les entreprises de moins de 1000 employés. La SOWAER a retenu, lorsque cela était pertinent et disponible, des informations issues des modules de base et complet, complétées

par des informations spécifiques à ses missions publiques, à son rôle d'aménageur et à son interaction avec les territoires.

D'autres référentiels ont également servi de cadre de référence pour certains éléments du rapport :

- La **CSRD** (Corporate Sustainability Reporting Directive) – directive européenne sur le reporting de durabilité ;
- Le **GHG Protocol** – protocole international de comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre ;
- **L'ISO 26.000** – norme internationale de responsabilité sociétale ;
- Le **guide Ediwall** « De la stratégie au reporting de durabilité » – outil méthodologique régional.



## 5. ORIGINE DE LA DÉMARCHE DURABLE



En tant qu'acteur clé du secteur aéroportuaire wallon, la SOWAER est **consciente des impacts environnementaux, sociaux et économiques** liés aux infrastructures qu'elle développe.

**Depuis sa création**, l'entreprise contribue au développement durable des infrastructures aéroportuaires wallonnes et à leur intégration dans leur environnement. À travers ses missions, elle intervient sur des enjeux tels que la transition énergétique, l'aménagement du territoire ou encore la qualité de vie des riverains.

Cette volonté s'est concrétisée dès 2022 par l'adoption **d'un Plan Stratégique de Développement Durable** (PSDD). Celui-ci définissait des orientations et des engagements alignés sur les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies, ainsi qu'un ensemble d'actions destinées

à renforcer la contribution de l'entreprise aux enjeux de durabilité. Bien qu'élaboré avant la réalisation de l'analyse de double matérialité et la mise en place du présent rapport, ce plan a constitué une **première feuille de route** en matière de développement durable. Plusieurs de ses orientations continuent aujourd'hui d'alimenter les actions menées dans les domaines de la biodiversité, du dialogue avec les parties prenantes et du bien-être au travail.

L'évolution du cadre réglementaire européen et l'adoption du paquet de simplification « Omnibus » en 2025 ont conduit à l'exclusion de la SOWAER du champ d'application de la directive CSRD. L'entreprise a néanmoins fait le choix de **maintenir sa démarche de durabilité**, notamment au travers de la **publication volontaire d'un rapport de durabilité**.

Ce choix reflète la conviction que les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) influencent directement la **pérennité des activités de la SOWAER**. Renforcement des attentes des parties prenantes, transition énergétique, gestion des nuisances environnementales et développement économique durable constituent autant de défis qui façonnent l'avenir des plateformes aéroportuaires wallonnes.

Si certains de ces enjeux sont déjà pris en compte à travers le cadre réglementaire applicable et les orientations définies dans son contrat de gestion, la SOWAER souhaite aujourd'hui **consolider davantage son approche**. La démarche engagée vise à mieux identifier ses enjeux prioritaires, définir des engagements clairs et inscrire l'amélioration continue au cœur de ses activités et de ses processus de décision.

## 5.1 CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

La SOWAER exerce ses activités dans un **contexte réglementaire particulièrement cadré**. De nombreux textes législatifs et réglementaires orientent l'exercice de ses missions, dont **plusieurs intègrent directement des considérations environnementales, sociales et de gouvernance** (ESG).

| Cadre réglementaire                                                           | Enjeux ESG                                              |
|-------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|
| Décret aéroport, Permis environnementaux, décret sol, CoDT, WalTerre          | Usage des sols, pollution, biodiversité                 |
| Lutte contre le bruit, mesures d'accompagnement                               | Qualité de vie des riverains                            |
| Performance énergétique des bâtiments                                         | Climat et énergie                                       |
| Marchés publics, statut d'administrateur public, décret sociétés spécialisées | Gouvernance et éthique, relations avec les fournisseurs |
| RGPD, NIS2                                                                    | Cybersécurité et protection des données                 |

## 5.2 CONTRAT DE GESTION

Le contrat de gestion 2022-2027 encadre également les activités de la SOWAER en fournissant des **orientations stratégiques** sous l'angle du développement durable.

### Principales orientations en matière de développement durable du contrat de gestion

|  Environnement |  Social |  Gouvernance |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Réduction de l'empreinte carbone des infrastructures aéroportuaires                             | Mise en œuvre transparente et efficace des mesures d'accompagnement des riverains        | Gestion des risques liés aux activités de la SOWAER                                             |
| Amélioration de la performance énergétique du patrimoine immobilier                             | Développement de conditions de travail favorisant le bien-être des collaborateurs        | Maintien de l'opérabilité des infrastructures aéroportuaires                                    |
| Préservation de la biodiversité sur certains terrains du patrimoine                             | Valorisation des impacts positifs des projets de la SOWAER sur les territoires           | Intégration de critères de durabilité dans les marchés publics                                  |
| Utilisation rationnelle des sols et participation à la dépollution des terrains                 |                                                                                          | Promotion de pratiques responsables auprès des fournisseurs et sous-traitants                   |
| Développement de solutions de mobilité durable autour des aéroports                             |                                                                                          |                                                                                                 |
| Monitoring du bruit et de la qualité de l'air autour des aéroports                              |                                                                                          |                                                                                                 |
| Digitalisation des activités pour améliorer l'efficacité des opérations                         |                                                                                          |                                                                                                 |

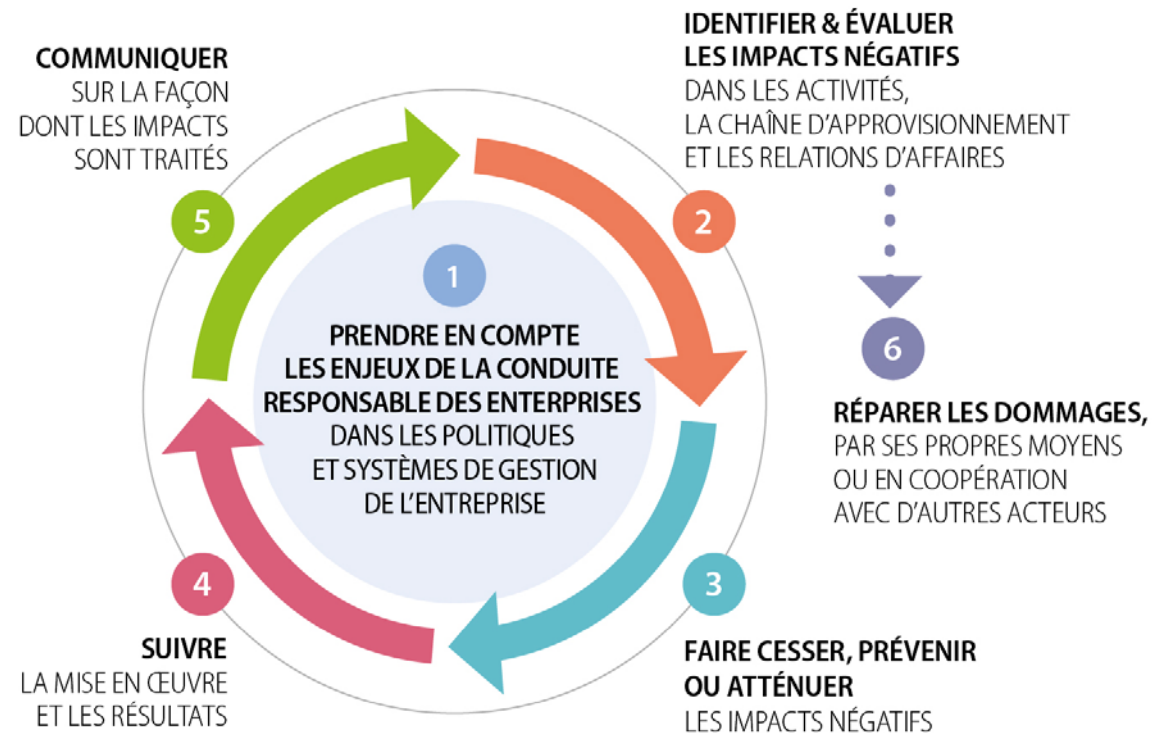
## 6. CHAÎNE DE VALEUR DE LA SOWAER

La chaîne de valeur de la SOWAER regroupe les activités, ressources et relations mobilisées par l'entreprise pour concevoir, réaliser et délivrer ses missions.

Dans le cadre de sa démarche de durabilité, la SOWAER a analysé l'ensemble de sa chaîne de valeur, qui comprend :

- Les **activités propres**, qui reprennent les activités directement réalisées par la SOWAER ;
- Les **activités en amont**, qui rassemblent les biens et services achetés par la SOWAER ainsi que les fournisseurs et prestataires qui contribuent à la réalisation de ses missions ;
- Les **activités en aval**, qui concernent les bénéficiaires des missions de la SOWAER ainsi que les activités, services et effets qui en découlent.

### Processus du devoir de diligence – Guide OCDE





Cette approche s'inscrit dans les principes de la directive CSRD et des normes ESRS, qui intègrent les principes internationaux en matière de conduite responsable des entreprises, notamment le **devoir de diligence** issu des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ainsi que des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

Le devoir de diligence consiste à **identifier et à gérer les impacts négatifs** que les activités d'une organisation peuvent avoir sur les personnes, l'environnement ou la société, qu'ils soient générés directement par ses propres activités ou indirectement au travers de ses produits, services ou relations d'affaires.

Il implique également d'agir, dans la mesure de son influence, individuellement ou en collaboration avec d'autres parties prenantes pour **prévenir ou réduire ces impacts**.

Compte tenu de la diversité de ses missions, la SOWAER s'appuie sur plusieurs chaînes de valeur complémentaires, chacune faisant intervenir des acteurs, des ressources et des flux spécifiques.

Le tableau suivant synthétise, pour les principales missions de la SOWAER, les opérations propres de l'entreprise ainsi que les activités situées en amont et en aval de sa chaîne de valeur. Il identifie également les principales parties prenantes concernées et les flux matériels mobilisés.





## CHAÎNE DE VALEUR DE LA SOWAER

| En amont                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Opérations propres                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | En aval                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>Maintien et développement des infrastructures aéroportuaires et des aérodromes</b></p> <p><b>Activités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Études techniques, ingénierie et architecture</li> <li>▶ Activités de construction et de maintenance</li> </ul> <p><b>Parties prenantes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Bureaux d'étude</li> <li>▶ Entreprises de travaux</li> </ul> <p><b>Flux matériels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Matériaux de construction</li> <li>▶ Énergie (engins, mobilité, logistique)</li> <li>▶ Déchets de chantier</li> </ul> | <p><b>Activités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Conception, financement et mise en œuvre des programmes d'investissement sur les infrastructures aéroportuaires</li> <li>▶ Financement et mise en œuvre des programmes d'investissement en matière d'aide à la navigation aérienne requis par skeyes</li> </ul> <p><b>Parties prenantes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Ministre de tutelle</li> <li>▶ Autorités régulatrices</li> </ul> <p><b>Flux matériels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Énergie (bureaux, véhicules d'entreprise)</li> <li>▶ Ordinateurs, serveurs, logiciels informatiques</li> </ul>                                              | <p><b>Activités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Exploitation des infrastructures</li> </ul> <p><b>Parties prenantes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Sociétés de gestion et utilisateurs finaux des infrastructures aéroportuaires</li> <li>▶ skeyes</li> </ul> <p><b>Flux matériels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Énergie (bâtiments, équipements d'aide à la navigation aérienne, engins de piste, avions, fret, déplacement des passagers)</li> </ul> |
| <p><b>Renforcement de l'attractivité des aéroports et la mobilité</b></p> <p><b>Activités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Études d'aménagement, techniques et ingénierie</li> <li>▶ Activités de construction</li> </ul> <p><b>Parties prenantes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Bureaux d'étude</li> <li>▶ Entreprises de travaux</li> </ul> <p><b>Flux matériels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Matériaux de construction</li> <li>▶ Énergie (engins, mobilité, logistique)</li> <li>▶ Déchets de chantier</li> </ul>                                     | <p><b>Activités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Planification et gestion des espaces disponibles à proximité immédiate de l'aéroport de Liège</li> <li>▶ Conception, financement et mise en œuvre des programmes d'aménagement des ZAE</li> <li>▶ Coordination des acteurs de la mobilité et de l'intermodalité</li> </ul> <p><b>Parties prenantes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Ministre de tutelle</li> <li>▶ Autorités régulatrices</li> <li>▶ Acteurs de la mobilité</li> </ul> <p><b>Flux matériels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Énergie (bureaux, véhicules d'entreprise)</li> <li>▶ Ordinateurs, serveurs, logiciels informatiques</li> </ul> | <p><b>Activités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Commercialisation et exploitation des ZAE</li> </ul> <p><b>Parties prenantes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Sociétés de gestion et utilisateurs finaux des ZAE</li> </ul> <p><b>Flux matériels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Matériaux de construction</li> <li>▶ Énergie (engins, mobilité, logistique, bâtiments)</li> <li>▶ Déchets de chantier</li> </ul>                                          |



## CHAÎNE DE VALEUR DE LA SOWAER

| En amont                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Opérations propres                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | En aval                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Intégration environnementale des aéroports</b> <p><b>Activités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Études acoustiques</li> <li>▶ Études techniques</li> <li>▶ Travaux d'insonorisation</li> </ul> <p><b>Parties prenantes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Bureaux d'étude</li> <li>▶ Entreprises de travaux</li> </ul> <p><b>Flux matériels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Matériaux de construction</li> <li>▶ Équipements techniques</li> <li>▶ Énergie (engins, mobilité, logistique)</li> <li>▶ Déchets de chantier</li> </ul> | <p><b>Activités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Gestion des mesures d'accompagnement (acquisition, insonorisation, octroi de primes)</li> <li>▶ Diffusion de l'information environnementale</li> <li>▶ Mise en place et gestion de l'outil DIAPASON</li> <li>▶ Monitoring de la qualité de l'air</li> </ul> <p><b>Parties prenantes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Ministre de tutelle</li> <li>▶ Autorités réglementaires</li> </ul> <p><b>Flux matériels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Réseau de sonomètres fixes</li> <li>▶ Énergie (bureaux, véhicules d'entreprise)</li> <li>▶ Ordinateurs, serveurs, logiciels informatiques</li> </ul> | <p><b>Activités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Exploitation des données environnementales</li> <li>▶ Utilisation des primes</li> </ul> <p><b>Parties prenantes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ ISSEP</li> <li>▶ Riverains</li> <li>▶ Locataires</li> <li>▶ Communes</li> <li>▶ Sociétés de gestion</li> <li>▶ skeyes</li> <li>▶ Associations locales</li> <li>▶ skeyes</li> </ul> <p><b>Flux matériels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Matériaux de construction</li> <li>▶ Énergie (engins, mobilité, logistique, bâtiments)</li> <li>▶ Déchets de chantier</li> </ul> |
| <b>Gestion immobilière</b> <p><b>Activités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Études techniques</li> <li>▶ Travaux de rénovation</li> </ul> <p><b>Parties prenantes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Bureaux d'étude</li> <li>▶ Entreprises de travaux</li> </ul> <p><b>Flux matériels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Matériaux de construction</li> <li>▶ Énergie (engins, mobilité, logistique)</li> <li>▶ Déchets de chantier et de démolition</li> </ul>                                                                          | <p><b>Activités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Gestion du patrimoine immobilier (location, vente)</li> <li>▶ Conception, financement et gestion des travaux de gestion immobilière (rénovation, démolition)</li> <li>▶ Gestion et planification territoriales des zones de bruit (Well'Air)</li> </ul> <p><b>Parties prenantes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Autorités réglementaires</li> </ul> <p><b>Flux matériels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Énergie (bureaux, véhicules d'entreprise)</li> <li>▶ Ordinateurs, serveurs, logiciels informatiques</li> </ul>                                                                          | <p><b>Activités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Occupation et utilisation du patrimoine immobilier</li> <li>▶ Acquisition de biens immobiliers</li> </ul> <p><b>Parties prenantes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Locataires</li> <li>▶ Candidats acquéreurs</li> <li>▶ Notaires</li> <li>▶ Associations locales</li> <li>▶ Communes</li> </ul> <p><b>Flux matériels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Énergie (logements mis en location)</li> </ul>                                                                                                                      |

## 7. PILOTAGE DE LA DURABILITÉ

La SOWAER a souhaité mettre en place une **gouvernance agile et transversale** afin d'assurer le pilotage efficace de sa stratégie de durabilité et l'intégration progressive des enjeux ESG au sein de l'ensemble de ses activités. Cette gouvernance repose sur une articulation claire entre les organes décisionnels, la coordination opérationnelle et les relais métiers.



### COMITÉ DE DIRECTION ET CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Comité de direction (CODIR) et le Conseil d'administration (CA) assurent le pilotage stratégique et le suivi de la démarche RSE. À ce titre, ils :

- ▶ Valident les résultats du diagnostic ESG, notamment l'analyse de double matérialité et l'inventaire de gaz à effet de serre
- ▶ Approuvent les orientations et les objectifs de la stratégie de durabilité
- ▶ Suivent les indicateurs relatifs à la mise en œuvre des plans d'action associés à la stratégie de durabilité
- ▶ Veillent à la fiabilité et la qualité des informations de durabilité publiées.

### DIRECTION JURIDIQUE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Direction juridique et du développement durable assure la coordination globale de la démarche. Elle :

- ▶ Définit la stratégie de durabilité et les indicateurs de suivi associés en concertation avec les référents durables
- ▶ Coordonne la mise en œuvre des plans d'action associés à la stratégie de durabilité
- ▶ Développe des outils et/ou méthodologies afin d'intégrer les enjeux ESG dans les différents métiers de la SOWAER
- ▶ Mobilise et accompagne les référents durables dans le déploiement des actions
- ▶ Assure le reporting annuel auprès du CODIR et du CA

### RÉFÉRENTS DURABLES

Désignés au sein des différents services, les référents durables constituent les relais opérationnels de la stratégie de durabilité. Ils :

- ▶ Sont les points de contact au sein des différents services
- ▶ Participent à l'élaboration de la stratégie de durabilité et à la définition des indicateurs de suivi
- ▶ Assurent l'implémentation de la stratégie durable au sein des différents services
- ▶ Fournissent les données nécessaires à l'élaboration des indicateurs de suivi

## 8. ANALYSE DE DOUBLE MATÉRIALITÉ

L'analyse de double matérialité constitue un **outil d'aide à la décision** pour identifier et hiérarchiser les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) les plus significatifs pour l'entreprise, en croisant deux points de vue complémentaires :

- **La matérialité financière**, qui évalue dans quelle mesure les enjeux ESG peuvent influencer la performance et la résilience de l'organisation, en générant des risques ou des opportunités susceptibles d'affecter sa situation financière.
- **La matérialité d'impact**, qui analyse les effets positifs et négatifs des activités de l'entreprise sur l'environnement, la société et les parties prenantes, tout au long de sa chaîne de valeur.

La SOWAER avait engagé sa préparation aux exigences de reporting de durabilité de la directive CSRD avant l'adoption du paquet de simplification « Omnibus » en 2025, qui l'a finalement exclue de son champ d'application.

Les travaux déjà réalisés, **notamment l'analyse de double matérialité et la consultation des parties prenantes**, ont été conservés pour alimenter la stratégie de durabilité et le présent rapport volontaire.

Cette analyse s'appuie sur les principes méthodologiques de la directive CSRD. Bien que la SOWAER ne soit plus soumise aux exigences de reporting prévues par cette directive, elle a choisi de maintenir l'exercice de **publication volontaire d'un rapport de durabilité**.

Elle repose sur la réalisation de **cinq étapes** :

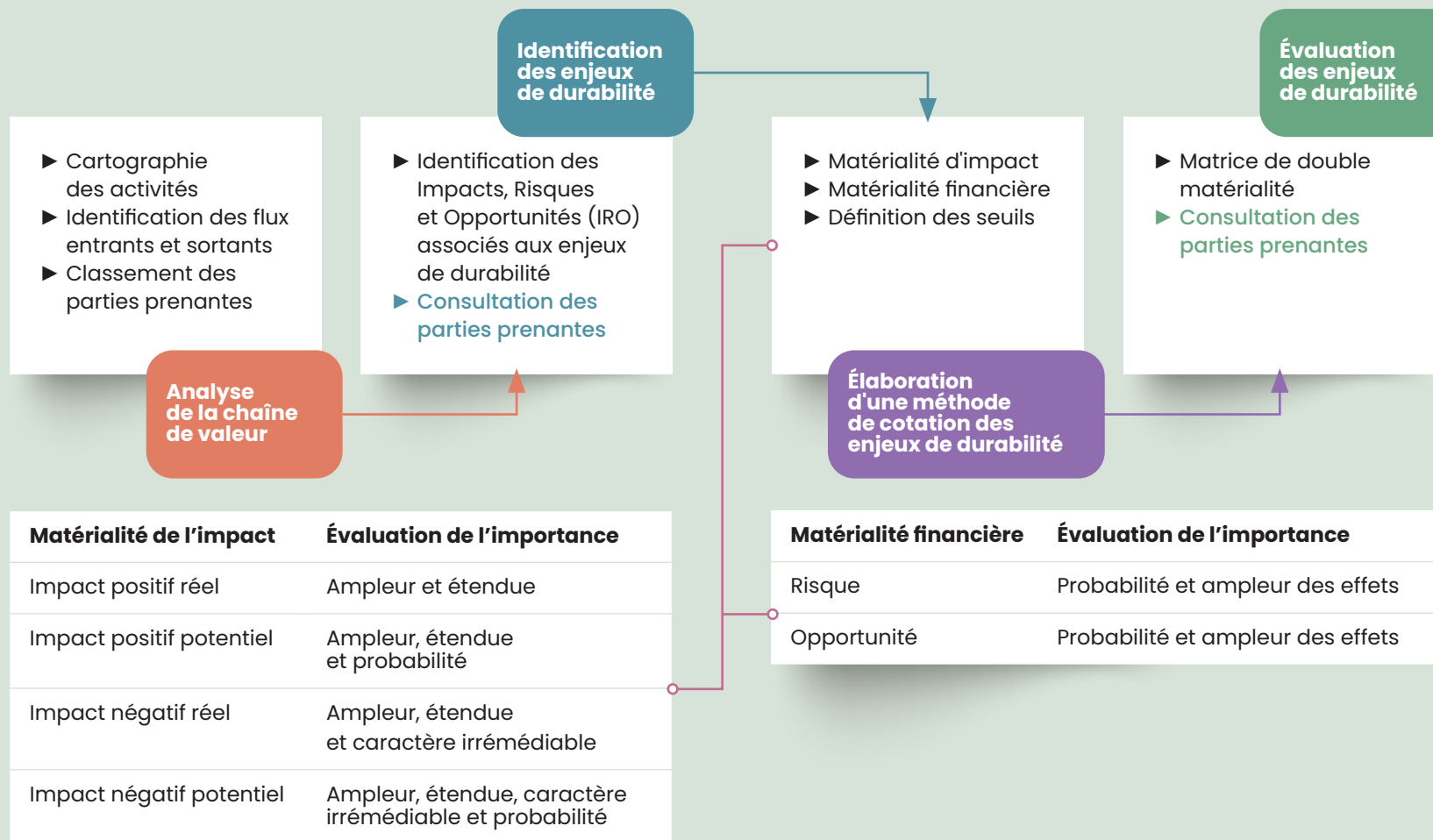
- Analyse approfondie des activités de la SOWAER et de sa chaîne de valeur ;
- Identification des impacts, risques et opportunités (IRO) associés aux enjeux ESG ;
- Consultation des parties prenantes internes et externes :
  - Des ateliers ont été organisés avec les référents durables issus des différents services de la SOWAER ;

- Les parties prenantes externes ont été consultées lors d'entretiens individuels : les 2 sociétés de gestion, 4 communes, 6 fournisseurs clés, 2 autorités régulatrices ;
- Évaluation quantitative et priorisation des enjeux de durabilité : la méthode de cotation a été définie avec l'auditeur interne afin d'assurer la cohérence avec l'analyse de risques financiers ;
- Validation des résultats par les instances de gouvernance.

Un **enjeu** est considéré comme **matériel** lorsqu'il est jugé significatif sur l'axe d'impact et/ou sur l'axe financier. Certains enjeux présentent une matérialité plus marquée sur une seule de ces dimensions, ce qui justifie néanmoins leur prise en compte dans les engagements et la démarche de durabilité de la SOWAER.

Les principales étapes de la démarche sont présentées ci-après.

## PROCESSUS D'ANALYSE DE DOUBLE MATÉRIALITÉ



L'analyse de double matérialité a identifié 24 enjeux ESG pour la SOWAER dont 16 sont considérés comme matériels.

## MATRICE DE DOUBLE MATÉRIALITÉ





|               | Enjeux de durabilité                          | Description                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Référence ESRS                        | Matérialité de l'enjeu |
|---------------|-----------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|------------------------|
| Environnement | <b>Gestion des émissions de GES</b>           | Enjeu lié à la capacité à mesurer, suivre et réduire ses émissions directes (scope 1), indirectes liées à l'énergie (scope 2) et autres indirectes (scope 3) selon le GHG Protocol                                                                                                           | E1 – Changement climatique            | Matérialité d'impact   |
|               | <b>Energie</b>                                | Enjeu lié à la capacité à maîtriser et réduire les consommations énergétiques des bâtiments résidentiels et tertiaires (loués, concédés ou occupés), des véhicules d'entreprise, ainsi qu'à la capacité à assurer l'accès à une énergie décarbonée au sein des zones d'activités économiques | E1 – Changement climatique            | Double matérialité     |
|               | <b>Adaptation aux aléas climatiques</b>       | Enjeu lié à la capacité à prévenir et maîtriser les conséquences des effets du dérèglement climatique (vague de chaleur, vague de froid, tempête) sur les activités de la SOWAER.                                                                                                            | E1 – Changement climatique            | Non matériel           |
|               | <b>Pollution</b>                              | Enjeu lié à la capacité à maîtriser et réduire les pollutions historiques dans les zones aéroportuaires et dans les zones d'activité économique                                                                                                                                              | E2 – Pollution                        | Double matérialité     |
|               | <b>Gestion de l'eau</b>                       | Enjeu lié à la capacité à maîtriser et réduire la consommation indirecte d'eau dans les activités d'aménagement des ZAE et infrastructures aéroportuaires                                                                                                                                    | E3 – Ressources aquatiques et marines | Non matériel           |
|               | <b>Usage des sols</b>                         | Enjeu lié à la capacité à limiter, maîtriser et compenser la transformation des sols naturels ou agricoles en surfaces artificialisées                                                                                                                                                       | E4 – Biodiversité et écosystèmes      | Matérialité d'impact   |
|               | <b>Qualité et résilience des écosystèmes</b>  | Enjeu lié à la capacité de préserver et renforcer la biodiversité dans les activités de la SOWAER, en particulier dans le cadre de l'aménagement des zones d'activité économique, du développement des infrastructures aéroportuaires et de la gestion du patrimoine foncier                 | E4 – Biodiversité et écosystèmes      | Double matérialité     |
|               | <b>Consommation de ressources matérielles</b> | Enjeu lié à la capacité à maîtriser, réduire et optimiser l'utilisation des ressources naturelles et des matériaux nécessaires à ses activités, en particulier dans les projets de construction, de rénovation et d'aménagement                                                              | E5 – Économie circulaire              | Matérialité d'impact   |
|               | <b>Gestion des déchets</b>                    | Enjeu lié à la capacité de prévenir, réduire, valoriser et tracer les déchets générés lors des activités de construction, de rénovation et de démolition liées à ses projets d'infrastructures, d'aménagement de ZAE et activités rénovation immobilière                                     | E5 – Économie circulaire              | Non matériel           |



|        | Enjeux de durabilité                            | Description                                                                                                                                                                                                                                                                      | Référence ESRS                           | Matérialité de l'enjeu |
|--------|-------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|------------------------|
| Social | <b>Egalité des chances</b>                      | Enjeux liés à la capacité à mettre en place des actions en faveur de l'égalité des chances (diversité, formation, non discrimination) et à la capacité à anticiper, développer et adapter les compétences de ses collaborateurs afin de répondre aux évolutions de ses activités | S1 – Effectifs de l'entreprise           | Matérialité financière |
|        | <b>Bien-être des travailleurs</b>               | Enjeu lié à la capacité à instaurer des conditions de travail agréables et épanouissantes aux collaborateurs                                                                                                                                                                     | S1 – Effectifs de l'entreprise           | Matérialité financière |
|        | <b>Santé et sécurité des travailleurs</b>       | Enjeu lié à la capacité à instaurer des conditions de travail sûres et saines aux collaborateurs                                                                                                                                                                                 | S1 – Effectifs de l'entreprise           | Non matériel           |
|        | <b>Dialogue social</b>                          | Enjeu lié à la capacité à organiser des échanges réguliers et transparents avec les collaborateurs et leurs représentants, afin de partager l'information, d'anticiper les évolutions de l'organisation et de co-construire des solutions adaptées aux enjeux internes           | S1 – Effectifs de l'entreprise           | Non matériel           |
|        | <b>Conditions de travail des sous-traitants</b> | Enjeu lié à la capacité à garantir des conditions de travail conformes aux standards sociaux et réglementaires pour les entreprises et travailleurs intervenant dans le cadre de ses activités                                                                                   | S2 – Travailleurs de la chaîne de valeur | Matérialité financière |
|        | <b>Ancrage territorial</b>                      | Enjeu lié à la capacité à valoriser certaines portions du patrimoine de la SOWAER pour des projets au bénéfice des communautés locales                                                                                                                                           | S3 – Communautés touchées                | Matérialité d'impact   |
|        | <b>Cadre de vie des riverains</b>               | Enjeu lié à la capacité à préserver les conditions de vie des populations situées à proximité des infrastructures aéroportuaires, notamment dans le cadre des mesures d'accompagnement environnemental                                                                           | S3 – Communautés touchées                | Double matérialité     |



|             | Enjeux de durabilité                          | Description                                                                                                                                                                                                                   | Référence ESRS             | Matérialité de l'enjeu |
|-------------|-----------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|------------------------|
| Gouvernance | <b>Relation avec les fournisseurs</b>         | Enjeu lié à la capacité à structurer des relations durables, responsables et performantes avec ses partenaires économiques                                                                                                    | G1 – Conduite des affaires | Matérialité financière |
|             | <b>Relation avec les clients</b>              | Enjeu lié à la capacité à structurer des relations saines et durables avec ses clients/bénéficiaires au travers de la compréhension, anticipation et intégration de leurs besoins                                             | G1 – Conduite des affaires | Matérialité financière |
|             | <b>Développement de l'activité économique</b> | Enjeu lié à la capacité à soutenir directement ou indirectement le développement de l'activité économique régionale                                                                                                           | G1 – Conduite des affaires | Non matériel           |
|             | <b>Sécurité et sûreté</b>                     | Enjeu lié à la capacité à anticiper et réduire les risques de sécurité et de sûreté vis-à-vis des personnes et des infrastructures dans le cadre des missions de la SOWAER                                                    | G1 – Conduite des affaires | Matérialité financière |
|             | <b>Ethique dans les affaires</b>              | Enjeu lié à la capacité à garantir des pratiques intègres, transparentes et responsables dans l'ensemble de ses activités, en particulier dans ses relations avec ses partenaires, fournisseurs, clients et parties prenantes | G1 – Conduite des affaires | Non matériel           |
|             | <b>Dialogue avec les parties prenantes</b>    | Enjeu lié à la capacité à développer et entretenir un dialogue avec les parties prenantes (notamment les riverains, communes, autorités) à travers des échanges réguliers, transparents et constructifs                       | G1 – Conduite des affaires | Matérialité financière |
|             | <b>Numérique responsable</b>                  | Enjeu lié à la capacité à utiliser les outils numériques de manière durable, éthique et efficiente                                                                                                                            | G1 – Conduite des affaires | Matérialité financière |
|             | <b>Stratégie et engagement RSE</b>            | Enjeu lié à la capacité à formaliser, piloter et faire vivre une stratégie ESG transversale, intégrée à la stratégie globale de l'entreprise et portée au plus haut niveau                                                    | G1 – Conduite des affaires | Non matériel           |



L'analyse de double matérialité met en évidence des **impacts négatifs** principalement liés aux émissions de gaz à effet de serre, aux pollutions historiques locales, à l'artificialisation des sols, à la perte de certains milieux naturels ainsi qu'aux incidences générées par les activités aéroportuaires. Ces enjeux font l'objet d'une attention particulière de la part des autorités publiques, des riverains et d'autres parties prenantes concernées.

À l'inverse, les **impacts positifs** identifiés sont étroitement liés à la contribution de la SOWAER au développement économique régional, à la création d'emplois, à la qualité de sa gouvernance ainsi qu'au dialogue

qu'elle entretient avec ses parties prenantes. Ils reflètent la capacité de la SOWAER à concilier le développement des infrastructures aéroportuaires et des activités économiques associées avec leur intégration responsable au sein des territoires.

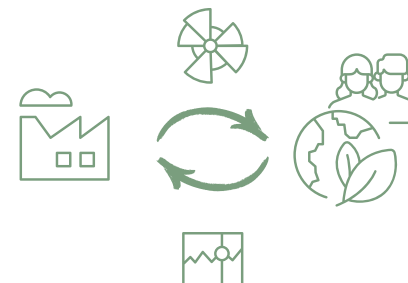
L'analyse met également en évidence plusieurs **risques financiers** liés au renforcement des exigences réglementaires en matière environnementale et sociale, ainsi qu'à l'évolution des attentes sociétales concernant les nuisances générées par les activités aéroportuaires.

Parallèlement, elle fait ressortir des **opportunités** importantes.

Celles-ci reposent notamment sur les nombreuses mesures déjà déployées par la SOWAER pour accompagner l'intégration des aéroports dans leur environnement. Plusieurs de ces dispositifs, mis en œuvre dans le cadre des missions confiées par le Gouvernement wallon, se distinguent par leur caractère innovant et constituent des pratiques reconnues à l'échelle du secteur aéroportuaire européen.

Les enjeux matériels identifiés constituent ainsi un **socle** pour orienter les priorités de la SOWAER et renforcer l'intégration des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance dans ses activités.

Enfin, le **caractère non matériel** de certains enjeux ne signifie pas qu'ils sont absents des préoccupations de l'entreprise. Il traduit, dans plusieurs cas, l'existence de dispositifs de gestion déjà jugés adéquats par les parties prenantes consultées et ne nécessitant pas, à ce stade, de renforcement prioritaire.

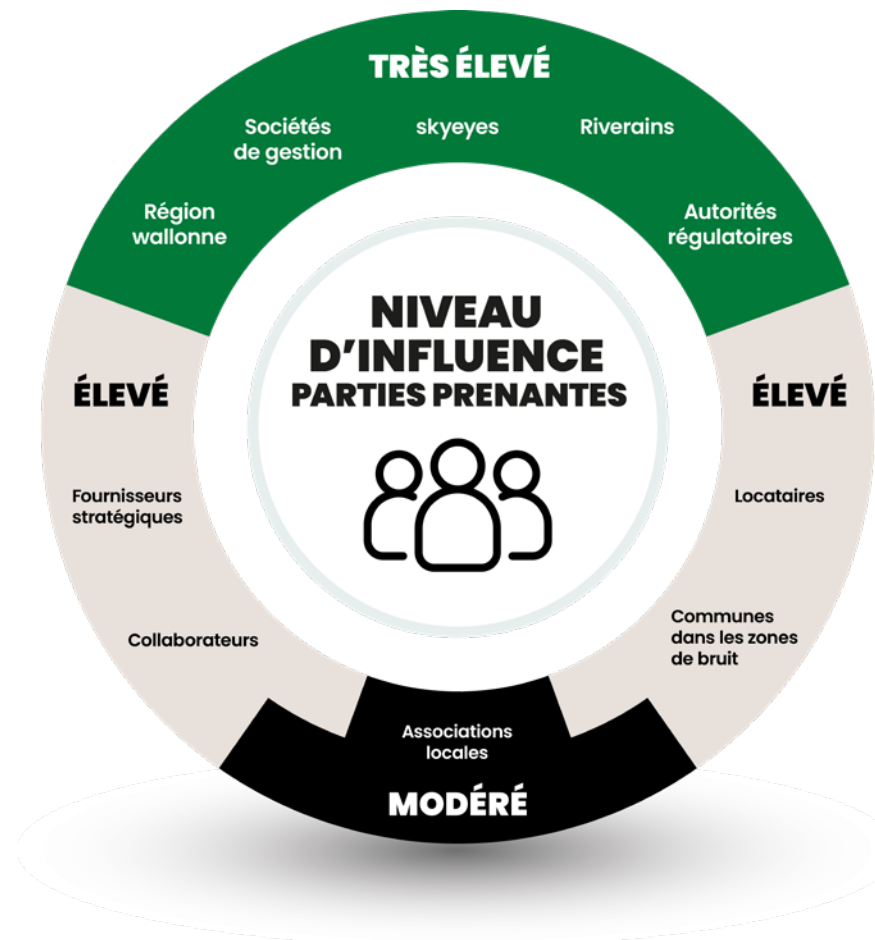


## 9. DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES

La SOWAER évolue au cœur d'un **écosystème complexe** associant pouvoirs publics, sociétés de gestion aéroportuaires, organisation de contrôle du trafic aérien, riverains, locataires, fournisseurs et autorités de régulation.

Le dialogue avec ces parties prenantes constitue un levier essentiel pour identifier les enjeux de durabilité, orienter les décisions stratégiques et garantir une intégration équilibrée des activités aéroportuaires dans leur environnement économique, social et environnemental.

Les attentes exprimées par ces parties prenantes ont notamment contribué à alimenter l'analyse de double matérialité réalisée en 2025 et à orienter les priorités de la future stratégie RSE de l'entreprise.



## PARTIES PRENANTES : ATTENTES ET RÉPONSES EN MATIÈRE ESG

| Parties prenantes                        | Attentes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Mode de dialogue                                                                                                                                                                                                            | Réponses                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Région wallonne</b>                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>► Transparence dans la prise de décision et les activités menées</li> <li>► Intégration des principes de responsabilité sociétale dans le processus de décision</li> <li>► Respect du principe de légalité</li> <li>► Comportement éthique et prévention et lutte contre la corruption</li> <li>► Reconnaissance des intérêts des parties prenantes</li> <li>► Respect des droits de l'Homme</li> </ul>                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>► Présence de représentants du gouvernement wallon au sein du Conseil d'Administration et différents comités consultatifs</li> <li>► Réponse aux questions parlementaires</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>► Information financière transparente, contrôlée par le commissaire réviseur : rapport de gestion et plan d'entreprise</li> <li>► Contrôle du respect des procédures par le Comité d'audit</li> <li>► Information des instances (CODIR, CA) des démarches de durabilité, rapport d'activité</li> <li>► Veille juridique des réglementations en vigueur</li> <li>► Application de la charte éthique</li> <li>► Mise en place d'un dialogue avec les parties prenantes clés (Land In Liège, Comité d'accompagnement à Liège et Charleroi, Comité stratégique)</li> </ul>                 |
| <b>Collaborateurs</b>                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>► Conditions de travail agréables (équilibre vie professionnelle-vie familiale, convivialité)</li> <li>► Traitement équitable</li> <li>► Développement des compétences (formation, évolution)</li> <li>► Santé/sécurité</li> <li>► Dialogue social</li> </ul>                                                                                                                                                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>► CPPT</li> <li>► Cellule So'Fun</li> <li>► Entretien d'évaluation</li> <li>► Newsletter interne</li> <li>► Intranet</li> </ul>                                                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>► Horaires flexibles, télétravail, environnement de travail agréable, cellule So'fun, plan cafétéria</li> <li>► Plan de progrès et de formation</li> <li>► Évaluation des risques (psycho-sociaux) au travail, formation des travailleurs susceptibles de se rendre en zone airside, mise à disposition d'EPI</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Société de gestion/skeyes</b>         | <ul style="list-style-type: none"> <li>► Disponibilité opérationnelle continue des infrastructures aéroportuaires</li> <li>► Renforcement de l'attractivité des aéroports</li> <li>► Relations saines et transparentes</li> <li>► Réalisation des travaux dans les délais convenus</li> <li>► Développement des zones d'activité économique autour de l'aéroport de Liège</li> <li>► Solutions de financement des travaux</li> </ul>                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>► Comité « Land In Liège »</li> <li>► Comité stratégique</li> <li>► Réunions CEM</li> <li>► Réunions opérationnelles</li> </ul>                                                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>► Réalisation des travaux de maintenance des infrastructures, concertés avec les sociétés de gestion</li> <li>► Mise en œuvre des ZAE autour de l'aéroport de Liège en concertation avec la société de gestion</li> <li>► Animation et mise en place de comités permettant un dialogue proactif avec les sociétés de gestion</li> <li>► Suivi d'indicateurs de performance au niveau de la gestion des travaux</li> <li>► Structuration financière de la SOWAER favorable pour assurer le financement des travaux</li> </ul>                                                           |
| <b>Riverains dans les zones de bruit</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>► Information transparente sur le niveau de nuisance sonore</li> <li>► Information transparente sur les aides en matière d'insonorisation</li> <li>► Traitement équitable dans les dossiers d'insonorisation</li> <li>► Atteinte des niveaux d'abaissement sonore légaux</li> <li>► Création de richesses et de revenus</li> <li>► Investissement dans le cadre de vie en périphérie des zones aéroportuaires</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>► Enquête de satisfaction</li> <li>► Permanences aux sièges de Liège et Charleroi</li> <li>► Site Internet</li> <li>► Flyer</li> </ul>                                               | <ul style="list-style-type: none"> <li>► Processus de gestion des plaintes riverains liées aux nuisances sonores</li> <li>► Procédures de traitement des dossiers d'insonorisation dans le but d'éliminer les conséquences néfastes des nuisances sonores sur la santé</li> <li>► Objectifs repris dans le plan d'entreprise en matière de vitesse de traitement et de suivi des dossiers d'insonorisation</li> <li>► Contrôle performanciel des travaux par des acousticiens</li> <li>► Enquête de satisfaction</li> <li>► Développement des ZAE</li> <li>► Actions menées dans le cadre des communautés Well'Air</li> </ul> |

| Parties prenantes                                                                      | Attentes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Mode de dialogue                                                                                                                                                                                                                               | Réponses                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|----------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Locataires bâtiments résidentiels</b>                                               | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Immeubles salubres, garantissant la sécurité et le confort</li> <li>▶ Immeubles performant sur le plan énergétique assurant une maîtrise des charges locatives</li> <li>▶ Traitement des dossiers de demande de location équitable, transparent et non discriminatoire</li> <li>▶ Loyer conforme à l'état du bâtiment et dans les normes du marché</li> </ul>                                                                                                                                                              | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Enquêtes de satisfaction</li> <li>▶ Permanences au sein des sièges de Liège et Charleroi</li> </ul>                                                                                                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ État des lieux entrée et sortie des locataires</li> <li>▶ Rapport sur les travaux à réaliser (réhabilitation, rénovation énergétique, insonorisation) et réalisation des travaux</li> <li>▶ Stratégie de rénovation énergétique</li> <li>▶ Procédure d'analyse des demandes de location fondée sur des critères objectifs</li> <li>▶ Loyer établi sur base de l'état des bâtiments et du marché</li> <li>▶ Enquête de satisfaction</li> </ul>                   |
| <b>Fournisseurs</b>                                                                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Opportunités de collaboration</li> <li>▶ Respect des bons de commande et contrat signés : prix, délais de paiement</li> <li>▶ Respect du personnel du fournisseur</li> <li>▶ Relations commerciales saines et équilibrées</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Réunion de conception</li> <li>▶ Réunions de chantier</li> </ul>                                                                                                                                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Charte éthique encadrant les relations avec les fournisseurs</li> <li>▶ Cahiers des charges et règles d'appel d'offre clairs et utilisation plateforme e-procurement</li> <li>▶ Réception contradictoire des produits et services livrés</li> <li>▶ Paiement des prestations dans les délais convenus</li> <li>▶ Ouverture du dialogue en cas de litige</li> <li>▶ Attention à réduire les risques psycho-sociaux dans la chaîne d'approvisionnement</li> </ul> |
| <b>Autorités régulatrices (SPW, ACNAW) et les Communes périphériques aux aéroports</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Disponibilité d'une information transparente et régulière sur les nuisances sonores générées par les activités aéroportuaires</li> <li>▶ Information sur les éventuels dépassements des seuils de bruit</li> <li>▶ Suivi de l'état d'avancement des projets de développement aéroportuaire et en zones d'activité économique</li> <li>▶ Accès à l'information sur le traitement et le suivi des plaintes des riverains</li> <li>▶ Information sur la qualité de l'air aux abords des plateformes aéroportuaires</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Comités d'accompagnement à Liège et Charleroi</li> <li>▶ Publication des PV des comités d'accompagnement sur le site Internet</li> <li>▶ Site Internet</li> <li>▶ Réunions opérationnelles</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Communication des résultats des mesures sonores permanentes et mobiles</li> <li>▶ Mise à disposition des données en temps réel via l'outil de monitoring DIAPASON</li> <li>▶ Présentation du suivi des plaintes des riverains</li> <li>▶ Présentation des résultats des campagnes de mesure de la qualité de l'air réalisées par l'ISSEP</li> </ul>                                                                                                             |

À côté des principales parties prenantes, la SOWAER interagit également avec les **associations locales** notamment dans le cadre des projets mis en place dans le cadre de la **communauté Well'Air**.

Les échanges menés avec les parties prenantes dans le cadre de la réalisation de la double matérialité ont fait émerger **plusieurs attentes récurrentes** :

- ▶ Renforcement de la transparence sur les niveaux de nuisance sonores et la qualité de l'air autour des plateformes aéroportuaires ;
- ▶ Poursuite des projets visant à améliorer le cadre de vie des riverains ;
- ▶ Disponibilité et performance des infrastructures aéroportuaires ;
- ▶ Intégration des enjeux environnementaux dans les projets d'aménagement et de construction ;
- ▶ Maintien d'un haut niveau d'éthique, de transparence et de qualité du dialogue avec les parties prenantes.

Ces attentes se reflètent dans les enjeux matériels identifiés lors de l'analyse de double matérialité, notamment la pollution, l'énergie, les écosystèmes et le cadre de vie des riverains.



# 10. SO WE ACT – ENGAGEMENTS ET PRATIQUES DE DURABILITÉ DE LA SOWAER

À la suite de l'analyse de double matérialité et du dialogue mené avec ses parties prenantes, la SOWAER a défini trois engagements clés qui encadreront désormais la réalisation de ses activités :

- **Environnement : Réduire notre empreinte climatique et environnementale**
- **Social : Placer l'humain au cœur de nos engagements**
- **Gouvernance : Collaborer avec respect et éthique à l'égard de nos partenaires**

Pour fédérer l'ensemble des collaborateurs autour de cette démarche, la stratégie de durabilité de la SOWAER a été baptisée **SO WE ACT**. Plus qu'un nom, il s'agit d'un message : la transition ne repose pas sur quelques personnes ou quelques projets, mais sur l'engagement collectif de toutes celles et ceux qui contribuent, au quotidien, aux missions de l'entreprise.

Les objectifs ci-dessous constituent une **première feuille de route** qui sera progressivement enrichie et précisée au regard des résultats des travaux en cours, notamment ceux relatifs à la trajectoire carbone et à la stratégie de durabilité.

La SOWAER définira progressivement des objectifs quantifiés associés à ces

ambitions afin de renforcer le pilotage de sa performance de durabilité.

Le tableau suivant reprend les ambitions, initiatives actuelles et futures et les éventuels indicateurs associés en faveur des engagements RSE de la SOWAER et des enjeux de durabilité matériels.

| Enjeu                            | Ambition                                                                                                                                                                                        |
|----------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Climat</b>                    | Réduire significativement les émissions de GES des scopes 1 et 2<br>Généraliser l'intégration de critères carbone et d'éco-conception dans les projets d'investissement                         |
| <b>Energie</b>                   | Rénover énergétiquement l'ensemble des logements situés en zone A du PDLT                                                                                                                       |
| <b>Biodiversité</b>              | Renforcer les continuités écologiques et valoriser les terrains à potentiel naturel                                                                                                             |
| <b>Communautés touchées</b>      | Maintenir un haut niveau de satisfaction des bénéficiaires des mesures d'accompagnement<br>Garantir une information transparente et accessible aux citoyens sur la qualité de l'air et le bruit |
| <b>Personnel de l'entreprise</b> | Développer les compétences et maintenir un environnement de travail attractif                                                                                                                   |
| <b>Gouvernance</b>               | Renforcer l'intégration des enjeux ESG dans les processus de décision<br>Développer des pratiques numériques responsables et sécurisées                                                         |



Le tableau suivant reprend les ambitions, initiatives actuelles et futures et les éventuels indicateurs associés en faveur des engagements RSE de la SOWAER et des enjeux de durabilité matériels.

| Engagements                                                                           | Ambitions                                                                                                                                                                                                    | Initiatives                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Indicateurs                                                                                                          |
|---------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Environnement</b><br><b>Réduire notre empreinte climatique et environnementale</b> | <b>Émissions de GES :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Réduire les émissions de GES sur les émissions de scope 1 et 2</li> <li>▶ Participer à réduire les émissions de GES de scope 3</li> </ul> | <b>Initiatives pour réduire les émissions de GES de scope 1 et 2 :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Électrification des véhicules d'entreprise (en cours)</li> <li>▶ Déménagement du siège social de Namur vers le nouveau bâtiment Oblik, bâtiment zéro émission à l'usage (réalisé)</li> <li>▶ Contrat d'achat d'électricité verte pour le nouveau bâtiment Oblik (réalisé)</li> </ul> <b>Initiatives pour réduire les émissions de GES de scope 3 :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Intégration d'exigences carbone dans nos chantiers (à l'étude)</li> <li>▶ Amélioration de la performance énergétique des biens résidentiels mis en location (en cours)</li> </ul> | <b>Indicateur :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Evolution des émissions des scopes 1, 2 et 3</li> </ul> |
|                                                                                       | <b>Usage des sols :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Utilisation rationnelle des sols</li> </ul>                                                                                                 | <b>Initiative pour limiter, maîtriser et compenser l'artificialisation des sols :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Installation d'un corridor écologique au nord de l'aéroport de Liège pour compenser la suppression de zones d'intérêt écologique dans le cadre des projets de développement aéroportuaire et d'aménagement des ZAE (en cours)</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | <b>Indicateur :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ /</li> </ul>                                            |



| Engagements                                                                    | Ambitions                                                                                                                                          | Initiatives                                                                                                                                                                                                                                                          | Indicateurs                                        |
|--------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|
| <b>Environnement</b><br>Réduire notre empreinte climatique et environnementale | <b>Économie circulaire :</b><br>▶ /                                                                                                                | <b>Initiative pour optimiser l'usage des ressources naturelles :</b><br>▶ Respect des exigences du cahier des charges Qualiroutes qui autorise l'usage de matériaux recyclés pour certaines portions des chantiers ZAE et Infrastructures aéroportuaires (permanent) | <b>Indicateur :</b><br>▶ /                         |
|                                                                                | <b>Qualité et résilience des écosystèmes :</b><br>▶ Aménagement de certaines parcelles non valorisables pour les rendre propices à la biodiversité | <b>Initiative pour préserver la biodiversité :</b><br>▶ Étude de l'opportunité d'affecter certains terrains en zone de bruit au sein de la commune de St-Georges-sur-Meuse à la création d'une réserve domaniale (en cours)                                          | <b>Indicateur :</b><br>▶ /                         |
|                                                                                | <b>Pollution :</b><br>▶ Réduire les pollutions historiques dans les zones aéroportuaires et les ZAE                                                | <b>Initiatives pour réduire les pollutions :</b><br>▶ Campagnes d'assainissement des sols dans l'enceinte aéroportuaire et sur des terrains destinés au développement de ZAE à Liège, dans le but de résorber des pollutions historiques (en cours)                  | <b>Indicateur :</b><br>▶ /                         |
|                                                                                | <b>Énergie :</b><br>▶ Réduire la consommation énergétique des biens en patrimoine                                                                  | <b>Initiatives pour réduire la consommation énergétique :</b><br>▶ Rénovation énergétique de 40 bâtiments par an en zone A (en cours)<br>▶ Étude du potentiel de production d'énergie renouvelable sur nos terrains situés à proximité des aéroports (en cours)      | <b>Indicateur :</b><br>▶ Évolution des données PEB |

| Engagements                                                        | Ambitions                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Initiatives                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Indicateurs                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|--------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Social</b><br><b>Placer l'humain au cœur de nos engagements</b> | <b>Personnel de l'entreprise :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Assurer l'équité entre les collaborateurs</li> <li>▶ Instaurer des conditions de travail agréables et épanouissantes pour les collaborateurs</li> <li>▶ Développer et adapter les compétences des collaborateurs pour répondre aux évolutions des activités</li> <li>▶ Organiser des échanges réguliers avec les représentants des collaborateurs</li> </ul> | <b>Initiatives pour assurer l'équité entre les collaborateurs :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Augmentation salariale basée sur des critères objectifs et transparents (permanent)</li> <li>▶ Recrutement basé sur des critères objectifs, tels que le savoir-être et les compétences (permanent)</li> </ul> <b>Initiatives pour instaurer des conditions de travail agréables pour les collaborateurs :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Plan de développement RH annuel définissant les actions prioritaires, incluant le bien-être (permanent)</li> <li>▶ Télétravail et horaires flexibles pour assurer un équilibre vie professionnelle-vie privée (permanent)</li> <li>▶ Mise en place de la cellule So'Fun composée de volontaires chargés de travailler à la convivialité dans l'entreprise (permanent)</li> </ul> <b>Initiatives pour développer les compétences des collaborateurs :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Définition d'un plan de progrès pour chaque collaborateur, incluant des initiatives pour développer les compétences (permanent)</li> <li>▶ Plan de formation défini sur base du plan de progrès (permanent)</li> <li>▶ Identification de besoins collectifs pour mettre en place des formations sur-mesure (permanent)</li> </ul> <b>Initiatives pour organiser des échanges avec les représentants des travailleurs :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Mise en place d'un comité pour la prévention et la protection au travail rassemblant des délégués de la direction et du personnel (permanent)</li> <li>▶ Organisation de réunions mensuelles avec le CPPT (permanent)</li> <li>▶ Plan d'action annuel du CPPT (permanent)</li> <li>▶ Communication dans la brève interne et sur l'intranet (permanent)</li> </ul> | <b>Indicateur :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Analyse annuelle de l'effectif sur base de critères tels que l'âge, le genre, le niveau de diplôme, le niveau de fonction et analyse croisée entre le genre et le niveau de fonction</li> <li>▶ Analyse de l'écart salarial tous les 2 ans</li> </ul><br><b>Indicateur :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Enquête psychosociale réalisée tous les 5 ans</li> <li>▶ Évaluation du CODIR sur base des indicateurs suivants : bien-être, absentéisme, turnover, formation</li> </ul><br><b>Indicateur :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Suivi des heures de formation</li> </ul> |
|                                                                    | <b>Travailleurs de la chaîne de valeur :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ /</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | <b>Initiatives pour garantir les conditions de travail aux travailleurs de la chaîne de valeur :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Respect des cadres sociaux légaux dans les marchés publics (permanent)</li> <li>▶ Organisation de réunions de chantiers permettant d'aborder le sujet des conditions de travail et de sécurité (permanent)</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | <b>Indicateur :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ /</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |



| Engagements                                                 | Ambitions                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Initiatives                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Indicateurs                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|-------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Social</b><br>Placer l'humain au cœur de nos engagements | <b>Communautés touchées :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Préserver les conditions de vie des populations situées en zone de bruit</li> <li>▶ Diffuser l'information environnementale</li> <li>▶ Valoriser des portions de notre patrimoine immobilier au bénéfice des communautés locales</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                    | <b>Initiatives pour préserver et améliorer les conditions de vie des populations :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Diffusion de manière rapide et transparente des données de monitoring sonore autour des aéroports (DIAPASON) (permanent)</li> <li>▶ Instauration d'un système de monitoring de la qualité de l'air aux abords des aéroports (permanent)</li> <li>▶ Financement et suivi de travaux d'insonorisation dans les zones de bruit (permanent)</li> <li>▶ Mise à disposition de terrains pour des associations locales (écoles, organisations environnementales) dans le cadre de la communauté Well'Air (en cours)</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | <b>Indicateur :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Enquête de satisfaction auprès des riverains bénéficiaires des mesures d'accompagnement</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|                                                             | <b>Conduite des affaires :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Développer et entretenir des relations saines et durables avec nos clients/bénéficiaires</li> <li>▶ Établir et maintenir des relations saines et durables avec nos fournisseurs</li> <li>▶ Développer et entretenir un dialogue avec nos parties prenantes</li> <li>▶ Anticiper et réduire les risques de sécurité et sûreté vis-à-vis des personnes et infrastructures</li> <li>▶ Utiliser les outils numériques de manière durable et efficiente</li> </ul> | <b>Initiatives pour développer et entretenir des relations saines avec nos clients/bénéficiaires :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Mise en place de procédures pour assurer la qualité de nos prestations et la satisfaction des clients/bénéficiaires (permanent)</li> <li>▶ Prise en compte des retours des enquêtes de satisfaction dans la limite de la réglementation en vigueur (permanent)</li> </ul><br><b>Initiatives pour maintenir des relations saines avec nos fournisseurs :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Respect des procédures des marchés publics (permanent)</li> <li>▶ Mise en place d'un dialogue orienté solution en cours d'exécution des marchés (permanent)</li> </ul><br><b>Initiatives pour entretenir un dialogue avec nos parties prenantes :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Organisation de lieux d'information et d'échange avec nos parties prenantes (comités d'accompagnement, réunions de suivi, comité Land In Liège) (permanent)</li> <li>▶ Publication des PV des comités d'accompagnement sur le site internet (permanent)</li> </ul><br><b>Initiatives pour anticiper et réduire les risques de sécurité et sûreté :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Financement des missions de sûreté (permanent)</li> <li>▶ Mise à disposition d'EPI pour le personnel exposé à des risques de sécurité (permanent)</li> </ul><br><b>Initiatives pour utiliser les outils numériques de manière responsable :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Digitalisation des opérations pour réduire la consommation de fournitures de bureau</li> </ul> | <b>Indicateur :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Objectifs quantitatifs repris dans le plan d'entreprise : taux de satisfaction, délai de traitement des dossiers, nombre de jours où une infrastructure n'est pas opérationnelle</li> </ul><br><b>Indicateur :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ /</li> </ul><br><b>Indicateur :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ /</li> </ul><br><b>Indicateur :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ /</li> </ul><br><b>Indicateur :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ /</li> </ul> |



L'ensemble des mesures présentées dans le tableau ci-avant sont publiques et certaines d'entre elles font l'objet d'un suivi d'objectifs quantitatifs dans le cadre du plan d'entreprise :

| Enjeux de durabilité                                        | Objectifs quantitatifs                                                                                                                                                                    | 2024       | 2025       |
|-------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|------------|
| <b>S – Relation avec les clients – Sociétés de gestion</b>  | Nombre de jours où une infrastructure n'est pas opérationnelle pour une raison imputable à un défaut de la SOWAER = 0                                                                     | 0 jour     | 0 jour     |
| <b>S – Relation avec les clients – Riverains (1)</b>        | Taux de satisfaction des riverains ayant eu recours aux mesures d'accompagnement (dossiers individuels) ≥ 70 % satisfaits ou très satisfaits (sous réserve d'un échantillon suffisant)    | 83 %       | 89 %       |
|                                                             | Délai moyen de traitement des dossiers individuels directement imputable à la SOWAER ≤ 15 mois                                                                                            | 12,47 mois | 12,46 mois |
|                                                             | Taux de satisfaction des riverains ayant eu recours aux services en charge de l'information environnementale (hors plaintes) ≥ 70 % satisfaits ou très satisfaits                         | 68 %       | 64 %       |
|                                                             | Délai moyen de traitement des demandes et plaintes écrites ≤ 30 jours                                                                                                                     | 18 jours   | 16 jours   |
| <b>S – Relation avec les clients – Locataires (4)</b>       | Taux de satisfaction des candidats et locataires : ≥ 80 % satisfaits ou très satisfaits                                                                                                   | 89 %       | 89 %       |
| <b>E – Energie – Immeubles résidentiels mis en location</b> | Atteindre une consommation spécifique d'énergie primaire moyenne pour l'ensemble des immeubles traités annuellement ≤ 340 kWh/m².an (≤ label performance énergétique des bâtiments « D ») | 100 %      | 100 %      |

# 11. SO WE ACT – PRATIQUES POUR RÉDUIRE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE

## 11.1 ÉNERGIE ET ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

### CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

La SOWAER a réalisé **volontairement un bilan de ses émissions de gaz à effet de serre** (GES) selon le référentiel du GHG Protocol afin de disposer d'un outil de pilotage lui permettant de mesurer et de suivre l'évolution de son empreinte carbone dans le temps.

L'évaluation des émissions repose sur la collecte de données d'activité converties en émissions de gaz à effet de serre au moyen de facteurs d'émission issus de référentiels reconnus tels que la Base Carbone® ou le GHG Protocol. Les résultats sont exprimés en tonnes de CO<sub>2</sub> équivalent (tCO<sub>2</sub>eq).

Les données présentées ci-après portent sur **l'exercice 2024**, qui constitue l'année

de référence retenue pour la définition de la future trajectoire de décarbonation de l'entreprise. Les données consolidées relatives à l'année 2025 n'étaient en effet pas encore disponibles au moment de la publication du présent rapport.

### CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE DE LA SOWAER

En 2024, la consommation d'énergie directe de la SOWAER s'élève à **527,08 MWh d'énergie finale**. Cette consommation est entièrement liée à l'utilisation des véhicules d'entreprise.

La flotte est principalement alimentée par des carburants fossiles, l'essence représentant à elle seule 85 % de la consommation énergétique totale en 2024.

La part de l'électricité atteint 11 % de la consommation totale, tandis que le diesel et le CNG représentent respectivement moins de 1 % et 4 %.

Les émissions de GES associées à ces consommations sont principalement comptabilisées dans les scopes 1 et 2 du bilan carbone de la SOWAER. En 2024, aucune part de l'énergie consommée n'est issue de sources renouvelables.

| Postes de consommation                                             | Consommation d'énergie finale (2024) |
|--------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| Véhicules d'entreprise<br>Consommation électrique non renouvelable | 57,31 MWh                            |
| Véhicules d'entreprise<br>Consommation d'essence                   | 446,16 MWh                           |
| Véhicules d'entreprise<br>Consommation de diesel                   | 2,63 MWh                             |
| Véhicules d'entreprise<br>Consommation de CNG                      | 20,98 MWh                            |
| <b>TOTAL</b>                                                       | <b>527,08 MWh</b>                    |

Jusqu'à fin 2025, la SOWAER occupe exclusivement des espaces de bureaux loués et ne dispose dès lors pas de la maîtrise opérationnelle des consommations énergétiques associées à ces bâtiments. Ces consommations ne sont donc pas reprises dans les consommations directes d'énergie de l'entreprise. Cette situation a évolué à partir de fin 2025 avec le transfert des activités du siège de Namur vers le nouveau bâtiment OBLIK, dont la SOWAER assure la gestion. Ce déménagement

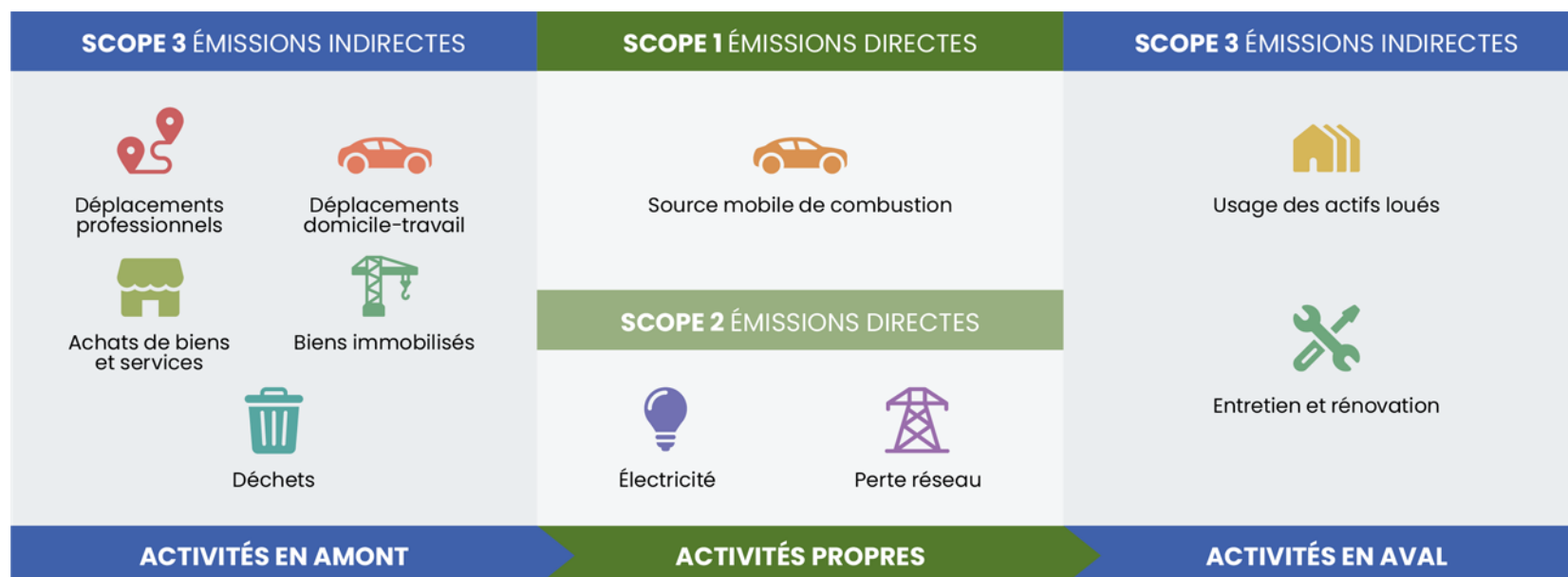
permettra à l'entreprise de disposer d'une meilleure maîtrise de ses consommations énergétiques.

### RÉSULTATS DU BILAN GES DE LA SOWAER

Les activités de la SOWAER génèrent un impact sur le climat. Le bilan GES 2024 de la SOWAER s'élève à **25.894 tCO<sub>2</sub>eq**. La structure du bilan se caractérise par une **très forte prépondérance du scope 3**, qui représente près de 99 % des émissions totales.

Le bilan GES couvre l'ensemble des émissions de scope 1, 2 et 3 (illustration dans le schéma ci-après). Il intègre les émissions directes liées à l'utilisation des véhicules d'entreprise (scope 1), les émissions indirectes liées à l'électricité consommée (scope 2) et les émissions liées aux activités en amont et aval des opérations propres : travaux d'infrastructures et ZAE, travaux sur les biens mis en location, travaux d'insonorisation, utilisation des actifs loués, déplacements des employés, etc.

### PÉRIMÈTRE OPÉRATIONNEL DU BILAN GES



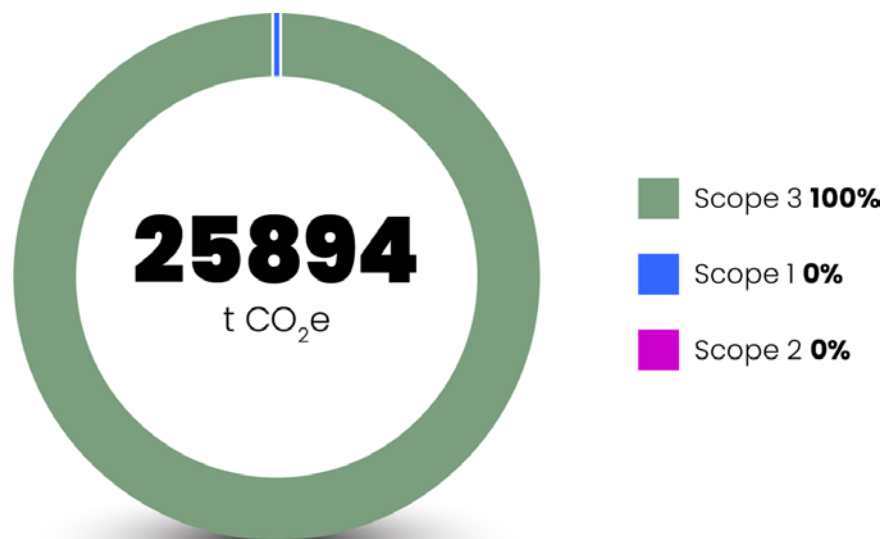
## PÉRIMÈTRE ORGANISATIONNEL DU BILAN GES

Le **périmètre organisationnel du bilan GES** est organisé autour des 5 pôles d'activité de la SOWAER :

- **Pôle « Bureaux »** reprend principalement les activités transversales de support et de services aux aéroports qui ne peuvent être directement rattachées à un autre pôle d'activité (RH, comptabilité, juridique, informatique, communication, audit, etc.) ;
- **Pôle « Missions déléguées »** reprend les activités liées à la gestion des mesures environnementale et à la gestion immobilière ;
- **Pôle « infrastructures »** reprend les activités liées au développement des infrastructures aéroportuaires de Liège et Charleroi ;
- **Pôle « ZAE et mobilité »** reprend les activités liées au renforcement de l'attractivité des aéroports de Liège et Charleroi et la mobilité ;
- **Pôle « aérodomes »** reprend les activités liées à l'entretien et la maintenance des aérodomes de Spa et Cerfontaine ainsi que les activités de gestion.

## RÉPARTITION DES ÉMISSIONS PAR SCOPE

| Périmètre opérationnel                            | Emissions absolues (2024)       |
|---------------------------------------------------|---------------------------------|
| Émissions de scope 1                              | 107 tCO <sub>2</sub> eq         |
| Émissions de scope 2 (basées sur la localisation) | 11 tCO <sub>2</sub> eq          |
| Émissions de scope 3                              | 25.776 tCO <sub>2</sub> eq      |
| <b>Total</b>                                      | <b>25.894 TCO<sub>2</sub>eq</b> |



## RÉPARTITION DES ÉMISSIONS PAR CATÉGORIE D'ÉMISSION

| Catégories d'émission                            | Émissions absolues (2024)       |
|--------------------------------------------------|---------------------------------|
| 1.2. Combustion mobile                           | 107 tCO <sub>2</sub> eq         |
| 2.1. Electricité achetée                         | 11 tCO <sub>2</sub> eq          |
| 3.1. Achats de biens et services                 | 2.175 tCO <sub>2</sub> eq       |
| 3.2. Biens d'investissement                      | 8.150 tCO <sub>2</sub> eq       |
| 3.3. Activités liées au carburant et à l'énergie | 21 tCO <sub>2</sub> eq          |
| 3.5. Déchets issus des opérations                | 3 tCO <sub>2</sub> eq           |
| 3.6. Voyages d'affaires                          | 9 tCO <sub>2</sub> eq           |
| 3.7. Trajets domicile-travail des employés       | 76 tCO <sub>2</sub> eq          |
| 3.8. Actifs loués en amont                       | 135 tCO <sub>2</sub> eq         |
| 3.11. Utilisation des produits vendus            | 655 tCO <sub>2</sub> eq         |
| 3.13. Actifs loués en aval                       | 14.552 tCO <sub>2</sub> eq      |
| <b>Total</b>                                     | <b>25.894 TCO<sub>2</sub>eq</b> |

## RÉPARTITION DES ÉMISSIONS PAR PÔLE D'ACTIVITÉ

| Pôles d'activité   | Émissions absolues (2024)       |
|--------------------|---------------------------------|
| Bureaux            | 638 tCO <sub>2</sub> eq         |
| Missions déléguées | 11.185 tCO <sub>2</sub> eq      |
| Infrastructures    | 10.691 tCO <sub>2</sub> eq      |
| ZAE et mobilité    | 2.542 tCO <sub>2</sub> eq       |
| Aérodromes         | 838 tCO <sub>2</sub> eq         |
| <b>Total</b>       | <b>25.894 TCO<sub>2</sub>eq</b> |

**L'intensité carbone** mesure le volume d'émissions de gaz à effet de serre généré pour 1.000 € de chiffre d'affaires (CA : 66.472.058,58€ en 2024). Les résultats pour l'année 2024 sont présentés dans le tableau ci-dessous.

| Intensité carbone 2024 | kgCO <sub>2</sub> eq/1.000€ CA |
|------------------------|--------------------------------|
| Scope 1 et 2           | 1,77                           |
| Scope 1, 2 et 3        | 389,55                         |

L'écart important entre l'intensité carbone des scopes 1 et 2 et celle intégrant le scope 3 s'explique par le poids prépondérant des émissions indirectes dans le bilan carbone de la SOWAER, qui représentent près de 99 % des émissions totales de l'entreprise.

## ACTIONS RELATIVES AUX MISSIONS DE SCOPE 1 ET 2

La SOWAER poursuit la réduction de ses émissions directes et indirectes liées à l'énergie au travers de plusieurs leviers d'action.

**L'électrification progressive de la flotte de véhicules** constitue un axe prioritaire. Les véhicules de fonction devraient être entièrement électrifiés d'ici 2028. Concernant les véhicules de service, leur électrification est également envisagée, mais sa mise en œuvre reste conditionnée au développement de solutions de recharge adaptées aux contraintes opérationnelles des activités de terrain.

Par ailleurs, fin 2025, la SOWAER a transféré son siège social dans le bâtiment OBLIK, situé au sein du parc d'activités Ecolys à Namur. Financé par la SOWAER, ce **bâtiment innovant**, dont le design est inspiré des ailes d'un avion, a été **conçu selon des standards élevés de performance énergétique** et de réduction de l'empreinte carbone.

Son approvisionnement énergétique repose sur une solution géothermique fermée couplée à des pompes à chaleur, permettant d'assurer le chauffage et le refroidissement du bâtiment à partir de l'énergie naturellement



présente dans le sous-sol. Cette installation comprend 13 sondes géothermiques de 100 mètres de profondeur.

Le dispositif est complété par une installation photovoltaïque de 365 kWc destinée à couvrir une partie des besoins électriques du site. À terme, le bâtiment accueillera également le centre de contrôle du trafic aérien des aéroports de Liège et Charleroi, géré par skeyes.

Ces investissements contribuent à réduire durablement les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre associées aux activités propres de la SOWAER.

La réalisation d'un **plan de transition climatique** et la **définition d'objectifs de réduction** constituent des **axes de travail identifiés pour les prochaines années**.

## AMBITIONS POUR LES ÉMISSIONS DE SCOPE 3

Les émissions de scope 3 représentent près de **99 % du bilan GES de la SOWAER**. Deux postes concentrent à eux seuls environ 70 % des émissions totales : la consommation énergétique des actifs immobiliers mis en location et les chantiers d'infrastructures aéroportuaires et de zones d'activité économique (ZAE).

Les émissions liées aux logements détenus par la SOWAER ont été estimées à partir du label PEB des biens (situation fin 2024). Les certificats PEB fournissent la consommation théorique en énergie primaire pour les usages suivants :

- Besoins nets en chaleur
- Pertes de chauffage
- Besoins en eau chaude sanitaire (ECS)
- Consommation des auxiliaires
- Pertes liées au réseau électrique

Dans le cas où des panneaux photovoltaïques sont installés, le certificat fournit :

- L'autoproduction d'électricité
- Les pertes liées au réseau électrique évitées

Les émissions liées aux chantiers d'infrastructures aéroportuaires et des ZAE ont été évaluées sur base de l'analyse détaillée des états d'avancement des chantiers réalisés en 2024 qui ont permis de



répartir l'impact carbone des chantiers selon les sources d'émission :

- Matériaux de construction (données physiques)
- Prestation de services (données monétaires)
- Carburant engins de chantier (données physiques calculées)
- Déplacement des sous-traitants (données physiques calculées)
- Fret entrant et sortant (données physiques calculées)
- Déchets de chantier (données physiques)

## RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS

Afin de réduire les émissions liées à son patrimoine résidentiel, la SOWAER déploie depuis 2023 une **stratégie de rénovation énergétique** ciblant prioritairement les logements situés dans la zone A du Plan de Développement à Long Terme (PDLT), zone la plus exposée aux nuisances aéroportuaires.



Cette stratégie prévoit la rénovation énergétique d'environ 40 logements par an avec pour objectif l'atteinte d'un niveau minimal de performance énergétique correspondant au label PEB D, en cohérence avec la trajectoire de rénovation définie par la Région wallonne à horizon 2040. Ce programme est financé par la cession progressive des biens situés en dehors de la zone de bruit A du plan de développement à long terme (PDLT), permettant de réinvestir les ressources dégagées dans l'amélioration du patrimoine conservé.

L'analyse des certificats PEB du parc résidentiel locatif réalisée en 2024 a mis en évidence un **potentiel d'amélioration important** : 61 % des logements détenus par la SOWAER présentent un label PEB inférieur à D. Cette situation traduit toutefois une évolution positive, puisque cette proportion s'élevait à plus de 73 % en 2022, témoignant des premiers effets de la stratégie de rénovation énergétique engagée.

Le tableau ci-dessus présente les **résultats des rénovations énergétiques réalisées en 2025** en termes d'amélioration des labels PEB des logements concernés. Ces travaux ont permis une progression significative de leur performance énergétique, avec un passage des labels E, F et G vers les labels B, C et D.

| Label PEB avant rénovation                          | # bâtiments | Label PEB après rénovation | # bâtiments |
|-----------------------------------------------------|-------------|----------------------------|-------------|
| <b>E</b>                                            | 10          | <b>B</b>                   | 12          |
| <b>F</b>                                            | 22          | <b>C</b>                   | 18          |
| <b>G</b>                                            | 10          | <b>D</b>                   | 12          |
| <b>Consommation d'énergie primaire (kWhp/m².an)</b> | <b>467</b>  |                            | <b>219</b>  |

La **consommation théorique moyenne** d'énergie primaire des bâtiments rénovés est ainsi passée de 467 kWhp/m².an avant travaux à 219 kWhp/m².an après rénovation, soit une **réduction d'environ 53 %**.

Dans le cadre de sa stratégie de rénovation énergétique, la SOWAER prévoit l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments rénovés lorsque cela est techniquement réalisable. Le tableau ci-dessous présente la puissance photovoltaïque cumulée installée à ce jour.

| Années      | Puissance crête installée (kWc) |
|-------------|---------------------------------|
| <b>2024</b> | 326                             |
| <b>2025</b> | 588                             |

Dans un horizon temporel à **court terme** (trois ans), trois mesures complémentaires sont définies :

- Étudier l'opportunité technique, carbone et financière d'intégrer **l'usage des matériaux bas carbone** dans les projets de rénovation **énergétique** ;
- Développer un **programme de sensibilisation** destinés aux locataires afin d'optimiser l'utilisation des bâtiments rénovés ;
- Analyser systématiquement les **alternatives aux systèmes de chauffage au mazout** lors des rénovations lourdes.

À **plus long terme**, la SOWAER prévoit de :

- Entamer des **réflexions sur le renforcement de la stratégie de rénovation** au-delà de 2035 ;
- Étudier le **déploiement de solutions de chauffage collectif** bas carbone (ex : biomasse, géothermie) **à l'échelle** de quartiers ou rue entière.



### DÉCARBONATION DES CHANTIRS D'INFRASTRUCTURE ET DE ZAE

Les émissions associées aux chantiers d'infrastructures aéroportuaires et de ZAE proviennent principalement des **matériaux de construction**, qui représentent environ 63 % des émissions de ces activités. Les **carburants** utilisés par les engins de chantier, les déplacements des prestataires et la logistique des matériaux constituent également des sources significatives d'émissions.

La décarbonation de ces activités s'inscrit dans un contexte particulièrement contraint, compte tenu des exigences techniques et réglementaires applicables aux infrastructures aéroportuaires ou subsidiées par la Région wallonne (ZAE), notamment les prescriptions du cahier des charges Qualiroutes et les normes de sécurité aérienne définies par l'Agence européenne

de la sécurité aérienne (EASA). Malgré ces contraintes, la SOWAER s'engage **à mettre en œuvre, d'ici trois ans**, plusieurs mesures visant à mieux intégrer les enjeux climatiques dans ses projets :

- ▶ Imposer, pour certains marchés publics de travaux (supérieurs à 1 an et d'une valeur supérieure à 1 million d'euros), le **recours à des installations de chantier à faible émission de carbone** (en remplaçant par exemple l'usage de groupes électrogènes par des panneaux photovoltaïques) ;
- ▶ Renforcer l'**implémentation de l'Echelle de Performance CO<sub>2</sub>** dans les marchés de travaux ;
- ▶ Intégrer des **principes d'éco-conception** dans les marchés de désignation des bureaux d'études ;
- ▶ Étudier économiquement, juridiquement, environnementalement la mise en place d'un **projet pilote bas carbone** dans un projet d'infrastructure ou de ZAE ;

- ▶ Demander aux entreprises de travaux la fourniture d'un **bilan détaillé des émissions générées par les chantiers** d'ampleur commandés par la SOWAER.

**À plus long terme**, la SOWAER ambitionne des mesures supplémentaires pour décarboner les chantiers :

- ▶ Inciter les entreprises de travaux, au travers de la définition de clauses d'exécution dans les marchés publics, **à décarboner la flotte des véhicules et déplacements chantier** ;
- ▶ **Étudier l'opportunité d'augmenter l'utilisation de matériaux de réemploi** ;
- ▶ **Évaluer** l'intégration progressive d'exigences de **performance carbone** dans l'exécution des marchés de travaux.

## IMPACT CLIMATIQUE DU TRAFIC AÉRIEN TRANSITANT PAR LES AÉROPORTS WALLONS : UN DÉFI À LONG TERME

La **décarbonation du transport aérien** constitue l'un des principaux défis auxquels est confronté l'écosystème aéroportuaire. Consciente de cet enjeu, la SOWAER a été mandatée par la Région wallonne pour coordonner l'élaboration d'une feuille de route visant à inscrire le secteur aérien wallon dans une trajectoire compatible avec les objectifs de neutralité carbone.

Si les **sociétés de gestion** des aéroports de Liège et Charleroi se sont **déjà engagées**, sur une base volontaire, à atteindre la **neutralité carbone de leurs émissions directes** à l'horizon 2050, l'essentiel de l'empreinte climatique du secteur se situe en dehors du contrôle opérationnel des aéroports. Les émissions liées à la combustion des carburants d'aviation représentent en effet de loin la principale source d'impact climatique du transport aérien. Ces émissions constituent par ailleurs des **émissions importées** : bien qu'elles soient générées par des vols au départ ou à destination des aéroports wallons, elles ne sont pas comptabilisées dans les inventaires officiels des émissions de gaz à effet de serre de la Wallonie ni dans les inventaires nationaux, conformément aux règles

internationales de comptabilisation. Pour l'année 2024, les principales émissions associées au transport aérien transitant par les aéroports wallons ont été évaluées comme suit :

| 2024                  | Aéroport de Liège             | Aéroport de Charleroi       |
|-----------------------|-------------------------------|-----------------------------|
| Carburants d'aviation | 1.853.976 tCO <sub>2</sub> eq | 500.175 tCO <sub>2</sub> eq |
| Transport airside     | 4.204 tCO <sub>2</sub> eq     | 770 tCO <sub>2</sub> eq     |
| Accès au sol          | 202.891 tCO <sub>2</sub> eq   | 1.563 tCO <sub>2</sub> eq   |

Ces données montrent que la quasi-totalité des émissions est générée par les vols eux-mêmes, un domaine sur lequel les leviers d'action de la SOWAER et des aéroports demeurent limités. La décarbonation du transport aérien repose dès lors sur une **transformation profonde et progressive** mobilisant l'ensemble de la chaîne de valeur : compagnies aériennes, constructeurs aéronautiques, producteurs d'énergie, fournisseurs de carburants d'aviation durables, prestataires de services, autorités publiques et organismes de contrôle aérien.

Cette transition s'appuiera notamment sur le déploiement des carburants d'aviation durables (SAF), l'amélioration de l'efficacité énergétique des aéronefs, l'optimisation des opérations aériennes et la poursuite de la

décarbonation des activités au sol.

Dans ce contexte, la SOWAER a été chargée par la Région wallonne d'assurer le suivi de la feuille de route de décarbonation de l'écosystème aérien wallon et de réaliser un reporting régulier des actions mises en œuvre. Son rôle consiste ainsi à fournir aux autorités régionales une vision consolidée de l'avancement des initiatives engagées par les différents acteurs du secteur.



## RISQUES CLIMATIQUES

La SOWAER n'a pas réalisé d'étude de la vulnérabilité de ses activités face aux aléas climatiques. Toutefois, les consultations des parties prenantes internes et externes, réalisées dans le cadre de l'analyse de double matérialité, ont permis d'identifier plusieurs risques climatiques, susceptibles d'affecter la continuité des missions, la pérennité des actifs et les coûts associés à leur gestion.

| RISQUES CLIMATIQUES                                                            | IMPACTS POTENTIELS                                                                                                                                                   |
|--------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Risques physiques</b>                                                       |                                                                                                                                                                      |
| ► Épisodes de fortes précipitations                                            | ► Saturation des systèmes de drainage des infrastructures                                                                                                            |
| ► Vagues de chaleur                                                            | ► Altération de certains matériaux<br>► Augmentation des besoins de refroidissement des bâtiments<br>► Dégradation des conditions de travail sur les chantiers       |
| ► Périodes de sécheresse prolongées                                            | ► Dégradation des espaces naturels et des mesures de compensation environnementales mises en œuvre autour des aéroports<br>► Pression accrue sur la ressource en eau |
| <b>Risques de transition</b>                                                   |                                                                                                                                                                      |
| ► Renforcement des exigences réglementaires en matière d'énergie et de climat  | ► Renforcement des mesures d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments                                                                                |
| ► Intégration croissante de critères environnementaux dans les marchés publics | ► Adaptation des pratiques d'achat et de gestion des projets                                                                                                         |
| ► Évolution des attentes des parties prenantes en matière de décarbonation     | ► Renforcement des exigences en matière de réduction des émissions de GES et de transparence environnementale                                                        |

## 11.2 POLLUTION

### CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Les activités propres de la SOWAER sont principalement de nature tertiaire et génèrent peu d'émissions directes de polluants dans l'air, l'eau ou les sols. L'entreprise n'est dès lors pas soumise à une obligation spécifique de déclaration de ses émissions de polluants.

### GESTION DES POLLUTIONS HISTORIQUES DES SOLS

Le principal enjeu de la SOWAER en matière de pollution concerne la gestion des pollutions historiques présentes sur certains terrains du domaine aéroportuaire de Liège.

Dans le cadre de ses activités de gestion des infrastructures aéroportuaires et de développement des zones d'activité économique autour de l'aéroport de Liège, la SOWAER poursuit plusieurs **opérations d'assainissement des sols** sur des terrains affectés aux anciennes activités militaires.

Ces **pollutions historiques** sont principalement liées aux activités de l'aviation militaire qui ont occupé le site jusqu'en 2010. Depuis 2022, la SOWAER met en œuvre les plans d'assainissement définis par la Défense lors de la cession des

terrains et approuvés par la Direction de l'Assainissement des Sols (DAS) du Service public de Wallonie.

Les techniques retenues répondent au principe BATNEEC (*Best Available Technology Not Entailing Excessive Cost*) et reposent sur des **procédés innovants de traitement in situ** des pollutions :

- Le **venting/sparging**, qui consiste à injecter de l'air dans le sol et dans la nappe phréatique afin de volatiliser les polluants, lesquels sont ensuite captés par un système d'extraction au charbon actif ;
- Le **venting**, qui repose sur l'injection d'air sous pression dans le sol combinée à un traitement biologique en surface au moyen d'une couche active.

Ces techniques permettent de **limiter l'impact environnemental des chantiers** en traitant les pollutions directement sur site, réduisant dès lors le recours à l'excavation et au transport de terres polluées.

Par ailleurs, en l'absence de possibilité de raccordement au réseau électrique pour l'un des sites d'assainissement, la SOWAER a demandé au prestataire de mettre en œuvre une solution énergétique autonome pour assurer le fonctionnement de l'installation de dépollution. L'utilisation de **panneaux photovoltaïques** a été privilégiée à celle d'un groupe électrogène fonctionnant aux carburants fossiles.



## 11.3 BIODIVERSITÉ ET OCCUPATION DES SOLS

### CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Les activités de la SOWAER, en particulier le développement des infrastructures aéroportuaires et des zones d'activité économique, impliquent l'occupation et l'urbanisation de surfaces foncières. Ces activités sont encadrées par les réglementations applicables en matière d'aménagement du territoire, d'environnement et de protection de la biodiversité, notamment le Code du Développement Territorial (CoDT) ainsi que les prescriptions fixées dans les permis d'urbanisme et d'environnement délivrés.

Dans ce contexte, la SOWAER veille à limiter les impacts de ses projets sur les milieux naturels et à intégrer des mesures de préservation, de restauration ou de compensation de la biodiversité lorsque cela est nécessaire.

### PROXIMITÉ DE ZONES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE

Selon les critères définis par le standard VSME, **les sites aéroportuaires de Liège et Charleroi** ne sont pas localisés au sein ou à **proximité immédiate d'une zone bénéficiant d'un statut de protection réglementaire**, telle qu'un site Natura 2000, une réserve naturelle, une zone humide d'intérêt biologique, une réserve forestière ou une cavité souterraine

d'intérêt biologique. Toutefois, plusieurs **sites de grand intérêt biologique** (SGIB) recensés par le Département de l'Étude du Milieu Naturel et Agricole (DEMNA) sont localisés au sein ou à proximité des plateformes aéroportuaires de Liège et de Charleroi.

Les SGIB repris dans l'inventaire du DEMNA constituent des zones reconnues pour leur intérêt écologique, mais ne bénéficient pas, en tant que tels, d'un statut de protection juridique spécifique.

Par ailleurs, certains aménagements techniques présents sur le domaine aéroportuaire de Liège contribuent également à l'accueil de la biodiversité. C'est notamment le cas de **deux bassins d'orage paysagers** situés au sud de l'autoroute E42, qui assurent conjointement avec le SPW Mobilité et Infrastructures la gestion des eaux de ruissellement provenant d'une partie de la plateforme aéroportuaire et du réseau autoroutier adjacent.



► Vue du bassin d'orage sud et de ses abords - Aéroport de Liège

| Sites                                                   | Site de grand intérêt biologique (SGIB)                                                                                                                                                                                | Superficie approximative |
|---------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| <b>Aéroport de Charleroi</b>                            | Présence du SGIB 3430 - « Domaine du Bois-Lombut », situé en bordure de la zone nord de l'enceinte aéroportuaire. Ce site est principalement composé de prairies exploitées pour la production de foin et le pâturage. | 110 ha                   |
| <b>Aéroport de Liège</b>                                | Présence de 3 SGIB au sein de l'enceinte aéroportuaire :<br>► Le SGIB 701 - Sablière « Les Vignes »<br>► Le SGIB 702 - Sablière « Fontaine »<br>► Le SGIB 2775 - Friche SOWAER                                         | 2 ha<br>12 ha<br>6 ha    |
| <b>ZAE mises en œuvre autour de l'aéroport de Liège</b> | Présence du SGIB 1982 - « Les 4 fossés » au sein de la zone d'activité Jolive                                                                                                                                          | 3,4 ha                   |

Au niveau des **aérodromes**, le site de Cerfontaine est situé à proximité du site Natura 2000 BE32033, constitué de forêts indigènes présentant un intérêt biologique élevé. Cette zone est également intégrée au Parc national de l'Entre-Sambre-et-Meuse.

Le site de Spa se trouve quant à lui à proximité immédiate de deux sites Natura 2000: le BE33032 «Bois de la Géronstère»

et le BE33031 «Fagnes de Malchamps et de Stoumont», également caractérisés par la présence de forêts indigènes de grand intérêt biologique.

La proximité de ces milieux naturels remarquables implique la mise en œuvre de mesures de protection spécifiques prévues par les permis d'environnement.

Celles-ci visent notamment à prévenir les risques de pollution des eaux de surface et des eaux souterraines au moyen de systèmes de collecte et de traitement des eaux polluées ou susceptibles d'être contaminées par des hydrocarbures. Les installations de stockage d'hydrocarbures sont également équipées de dispositifs de double étanchéité afin de limiter les risques de fuite.



► Vues aériennes de Spa et Cerfontaine

## OCCUPATION DES SOLS

L'empreinte foncière de la SOWAER est principalement liée aux infrastructures aéroportuaires dont elle est propriétaire ainsi qu'aux zones d'activité économique développées autour de l'aéroport de Liège.

Le tableau ci-dessous présente une estimation des superficies occupées des surfaces imperméabilisées ainsi que des espaces à vocation naturelle ou écologique présents sur les différents sites.

Les surfaces imperméabilisées liées aux infrastructures gérées par la SOWAER concernent principalement les pistes et voies de circulation des aéronefs (taxiways) au sein des aéroports et aérodromes, ainsi que les voiries aménagées dans les zones d'activités économiques (ZAE).

Le potentiel écologique de l'aéroport de Charleroi demeure limité en raison de son environnement fortement urbanisé et du caractère largement artificialisé de la plateforme.

Les surfaces non imperméabilisées sont essentiellement constituées de prairies de fauche dont la gestion est soumise aux exigences de sécurité aérienne, notamment liées au péril aviaire. Ces contraintes limitent le développement d'habitats favorables à la biodiversité.

L'aérodrome de Cerfontaine présente un taux d'imperméabilisation très limité, la piste étant entièrement enherbée. Cette configuration contribue à préserver la perméabilité des sols et à limiter l'artificialisation des surfaces.

| Sites                                                   | Zones                                              | Superficie approximative |
|---------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|--------------------------|
| <b>Enceinte aéroportuaire de Charleroi</b>              | Utilisation totale des terres                      | 253 ha                   |
|                                                         | Surface totale imperméabilisée infra SOWAER        | 61 ha                    |
|                                                         | Surface totale imperméabilisée hors infra SOWAER   | 52 ha                    |
|                                                         | Surface totale respectueuse de la nature sur site  | /                        |
| <b>Enceinte aéroportuaire de Liège</b>                  | Utilisation totale des terres                      | 515 ha                   |
|                                                         | Surface totale imperméabilisée infra SOWAER        | 126 ha                   |
|                                                         | Surface totale imperméabilisée hors infra SOWAER   | 290 ha                   |
|                                                         | Surface totale respectueuse de la nature sur site  | 20 ha                    |
|                                                         | Surface totale respectueuse de la nature hors site | 5 ha                     |
| <b>ZAE mises en œuvre autour de l'aéroport de Liège</b> | Utilisation totale des terres                      | 160 ha                   |
|                                                         | Surface totale imperméabilisée infra SOWAER        | 13 ha                    |
|                                                         | Surface totale imperméabilisée hors infra SOWAER   | 38 ha                    |
|                                                         | Surface totale respectueuse de la nature sur site  | 24 ha                    |
| <b>Aérodrome de Cerfontaine</b>                         | Utilisation totale des terres                      | 60 ha                    |
|                                                         | Surface totale imperméabilisée infra SOWAER        | 2 ha                     |
| <b>Aérodrome de Spa</b>                                 | Utilisation totale des terres                      | 73 ha                    |
|                                                         | Surface totale imperméabilisée infra SOWAER        | 6,33 ha                  |

## MESURES DE GESTION DE L'OCCUPATION DES SOLS ET DE RENFORCEMENT DE LA BIODIVERSITÉ

Compte tenu de la nature de ses activités, la SOWAER est amenée à mobiliser des surfaces importantes pour le développement des infrastructures aéroportuaires et économiques. Dans ce contexte, l'entreprise applique les principes de la séquence « **Éviter – Réduire – Compenser** » afin de limiter l'artificialisation des sols et de préserver les continuités écologiques lorsque des impacts sur les milieux naturels ne peuvent être évités. À travers cette démarche, la SOWAER intègre progressivement les enjeux de biodiversité dans ses projets d'aménagement et valorise les terrains dont elle assure la gestion afin de contribuer au maintien du maillage écologique à l'échelle du territoire.

### MAÎTRISER L'IMPERMÉABILISATION DES SOLS

Certaines infrastructures aéroportuaires, telles que les pistes et les voies de circulation des aéronefs (taxiways), sont soumises à des **exigences strictes en matière de sécurité aérienne et de portance**.

Ces contraintes limitent fortement les possibilités de recours à des solutions visant à réduire l'imperméabilisation des surfaces, telles que les revêtements perméables.



Afin de maîtriser les risques d'inondation sur les plateformes aéroportuaires, au sein des ZAE et en aval, les infrastructures sont équipées de **réseaux de collecte des eaux pluviales et de bassins d'orage**, dimensionnés conformément aux prescriptions de la cellule GISER.

L'évolution des normes de dimensionnement hydraulique, qui intègrent désormais une pluie correspondant à une période de retour minimale de 25 ans, nécessite

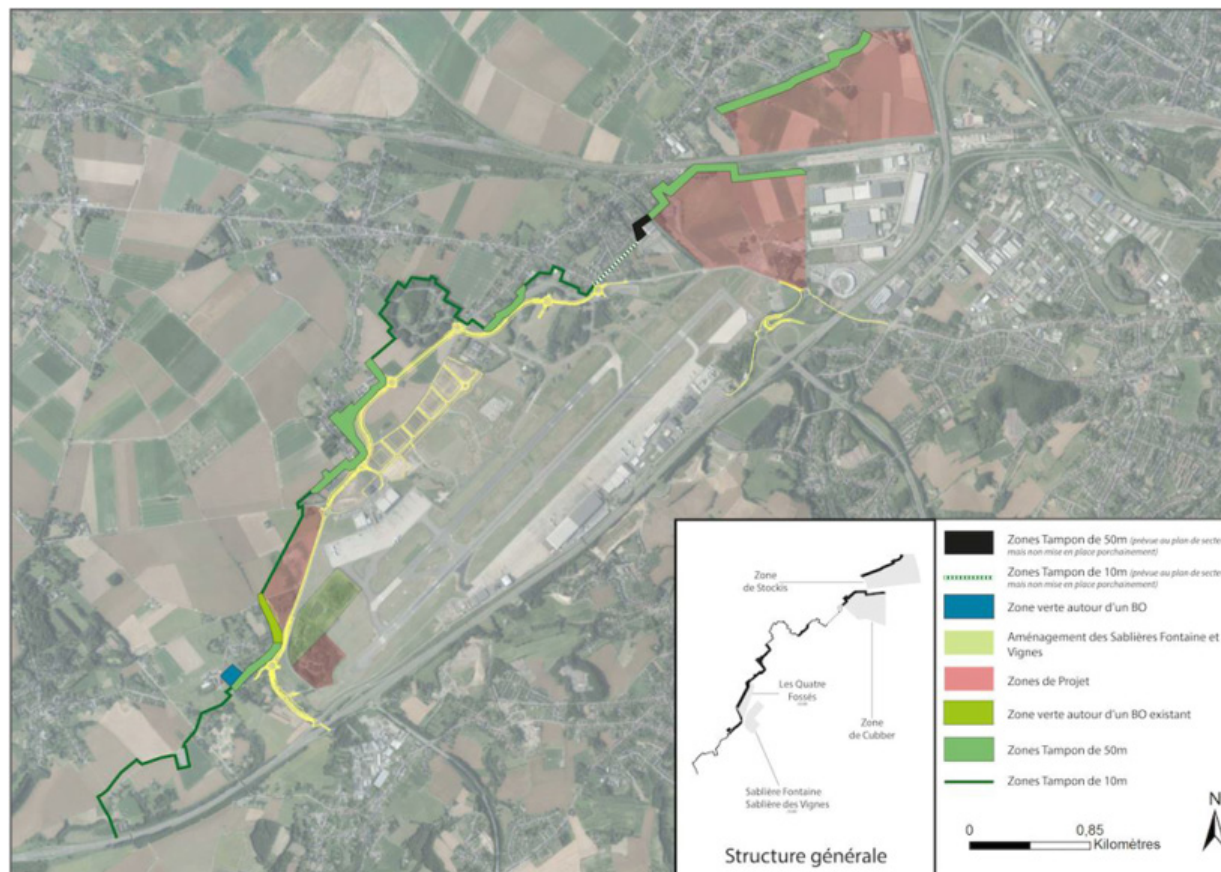
**l'augmentation de la capacité de stockage** de certains ouvrages. C'est notamment le cas des bassins d'orage situés au sud de la plateforme aéroportuaire de Liège. Le projet d'extension actuellement à l'étude prévoit non seulement un renforcement de leur fonction hydraulique, mais également une amélioration de leur intérêt écologique par la création d'une zone humide favorable à la biodiversité et la mise en œuvre d'un plan de gestion adapté.

Par ailleurs, lorsque les contraintes opérationnelles le permettent, la SOWAER intègre des **solutions visant à réduire l'imperméabilisation des sols**. Ainsi, lors de la mise en conformité des accotements de la piste de l'aéroport de Charleroi, un système de dalles en béton enterrées drainantes a été retenu. Cette approche a permis **d'éviter l'imperméabilisation d'une surface de 3 ha** et permet de concilier les exigences de sécurité aérienne avec une meilleure gestion des eaux pluviales et une limitation de l'artificialisation des surfaces.

### COMPENSER LES IMPACTS SUR LES MILIEUX NATURELS

Dans le cadre du projet d'allongement de la piste de contingence de l'aéroport de Liège, la SOWAER a mis en œuvre, en concertation avec le Département de la Nature et des Forêts (DNF), un **programme de compensation écologique** visant à renforcer la biodiversité sur plusieurs terrains situés en périphérie de la plateforme.

Cette démarche a conduit à la création d'un **corridor écologique** visant à renforcer la connectivité entre différents habitats naturels tout en préservant les possibilités de développement économique du territoire.



#### ► Périmètre du corridor écologique de l'aéroport de Liège

Le corridor est constitué d'un ensemble de milieux ouverts gérés de manière extensive et complétés par divers aménagements favorables à la faune et à la flore : mares, tas de bois, tas de pierres, fosses sableuses, plantations arbustives et arbres isolés.

Parmi les réalisations déjà mises en œuvre figurent :

- la création de mares favorables aux amphibiens ;
- l'installation de murs à hirondelles ;
- la restauration et la gestion écologique de plusieurs parcelles.



À terme, ce corridor contribuera au renforcement du maillage écologique autour de l'aéroport et à l'amélioration de la connectivité entre les habitats naturels présents sur le territoire.

## VALORISER LE POTENTIEL ÉCOLOGIQUE DES TERRAINS SITUÉS EN ZONES DE BRUIT

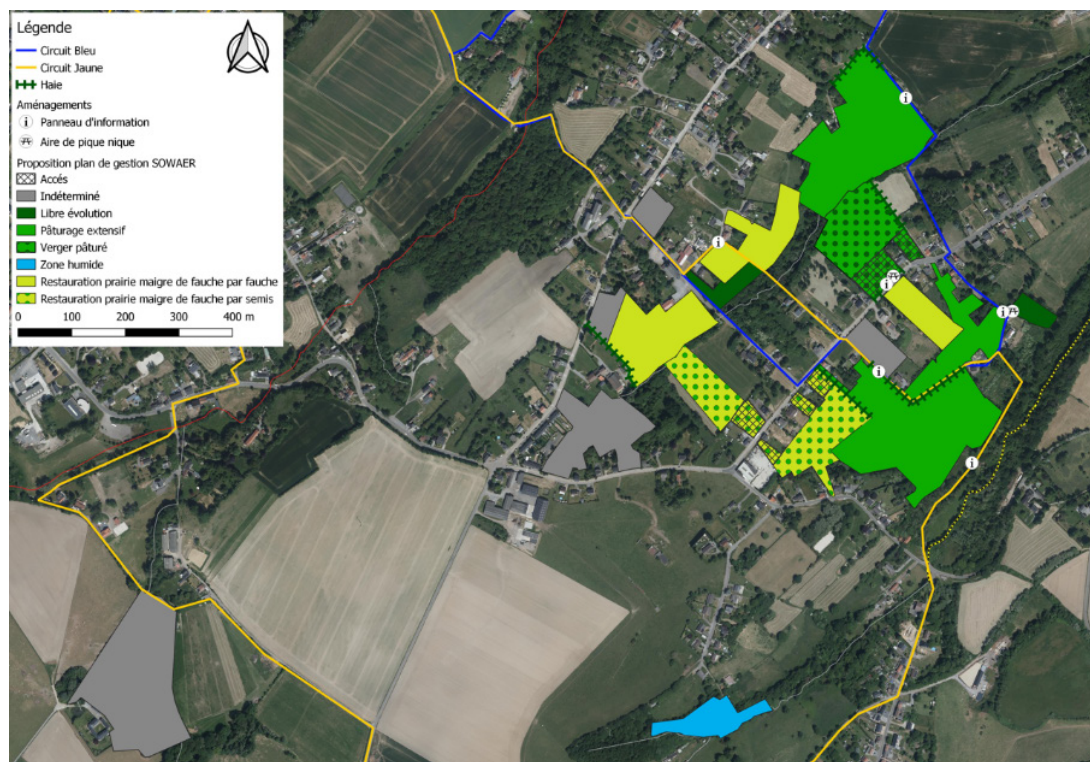
Au-delà du développement du corridor écologique autour de l'aéroport de Liège, la SOWAER a la volonté de **valoriser certaines parcelles situées en zone de bruit afin de renforcer leur intérêt écologique** et favoriser l'accueil de la biodiversité.

Dans cette perspective, elle étudie la **création d'une Réserve Naturelle Domaniale** (RND) d'environ 20 hectares sur le site de Sur-les-Bois, à Saint-Georges-sur-Meuse. Ce projet concerne des terrains fortement impactés par les mesures d'intégration environnementale de l'aéroport et qui présentent aujourd'hui un potentiel écologique reconnu.

Les évaluations menées en collaboration avec le Département de la Nature et des Forêts (DNF), le Département de l'Etude du milieu naturel et agricole (DEMNA) et l'asbl Contrat de Rivière Meuse Aval ont confirmé l'intérêt du site pour la flore, les insectes et l'avifaune.

Le projet vise à préserver les zones les plus riches en biodiversité tout en développant des vergers de conservation sur les secteurs moins sensibles. La réserve serait maintenue pour une durée minimale de 30 ans et constituerait un nouvel espace naturel de référence à proximité de l'aéroport.

Au-delà de ses bénéfices écologiques, le projet ambitionne également de créer de la valeur pour le territoire en intégrant des sentiers de promenade, des panneaux pédagogiques, des espaces de convivialité et des activités de sensibilisation à la nature destinées aux riverains et aux écoles.



► Périmètre à l'étude



## 11.4 EAU

### CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Les activités de la SOWAER ne sont soumises à aucune réglementation spécifique en matière de prélèvement en eau, au-delà des dispositions générales applicables aux bâtiments et aux activités tertiaires.

### PRÉLÈVEMENTS EN EAU LIÉS AUX ACTIVITÉS PROPRES

Les activités de la SOWAER étant principalement de nature administrative, immobilière et de maîtrise d'ouvrage, elles nécessitent **peu de prélèvements d'eau**. Les prélèvements sont essentiellement liés aux usages sanitaires et domestiques des bâtiments occupés par le personnel.

En 2024 (2025 n'étant pas encore disponible), les prélèvements totaux en eau de la SOWAER se sont élevés à 698 m³.

La répartition des prélèvements par site est présentée dans le tableau ci-dessous.

Compte tenu de la nature de ses activités et du niveau limité de ses prélèvements, l'utilisation de la ressource en eau ne constitue pas un enjeu significatif pour la SOWAER. Par ailleurs, aucun des sites de la SOWAER n'est localisé dans une zone identifiée comme soumise à un stress hydrique élevé.

### GESTION DE L'EAU DANS LA CHAÎNE DE VALEUR

Au-delà de ses prélèvements directs, la SOWAER est indirectement liée à des consommations en eau à travers sa chaîne de valeur, notamment dans le cadre des chantiers de construction et de rénovation qu'elle finance. Certains matériaux utilisés dans les infrastructures, tels que le béton, nécessitent en effet des volumes d'eau significatifs lors de leur fabrication.

À ce stade, les analyses réalisées dans le cadre de l'exercice de double matérialité n'ont toutefois pas mis en évidence d'impacts, de risques ou d'opportunités suffisamment significatifs pour considérer l'utilisation de la ressource en eau comme un enjeu matériel pour la SOWAER. L'entreprise continuera néanmoins à suivre l'évolution de cet enjeu, notamment dans le cadre de ses réflexions relatives à la décarbonation et à l'économie circulaire des chantiers.

| Prélèvements en eau                        | 2024          |
|--------------------------------------------|---------------|
| Site de Namur                              | 234 m³        |
| Site de Charleroi                          | 29 m³         |
| Site de Liège                              | 435 m³        |
| <b>Total</b>                               | <b>698 m³</b> |
| Consommation annuelle moyenne par effectif | 10 m³         |



## 11.5 UTILISATION DES RESSOURCES, ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET GESTION DES DÉCHETS

### CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Les activités propres de la SOWAER ne sont soumises à aucune réglementation spécifique en matière de gestion des déchets, en dehors des dispositions générales applicables aux bâtiments et aux activités tertiaires.

### PRODUCTION DE DÉCHETS LIÉS AUX ACTIVITÉS PROPRES

En 2025, la SOWAER étant locataire de ses bureaux, la collecte et le traitement des déchets sont assurés par les gestionnaires des différents sites. Dès lors, l'entreprise ne dispose pas de données sur les quantités de déchets produites. L'obtention de ces données constitue un axe d'amélioration pour les prochains rapports.

Compte tenu de la nature essentiellement tertiaire de ses activités, ceux-ci sont principalement constitués de papier, d'emballages et de déchets résiduels assimilés aux déchets ménagers. Comme la plupart des organisations de services, la SOWAER met en œuvre **le tri sélectif** des déchets au sein de ses bureaux.

### UTILISATION DES RESSOURCES DANS LES CHANTIERS MENÉS PAR LA SOWAER

Les principaux enjeux liés à l'utilisation des ressources et à la production de déchets se situent au niveau des chantiers réalisés dans le cadre du développement des infrastructures aéroportuaires et des zones d'activité économique (ZAE) mais également dans les chantiers d'insonorisation et de rénovation menés par la SOWAER.

Pour les projets de développement des infrastructures aéroportuaires et ZAE, le cahier des charges Qualiroutes permet déjà l'intégration de matériaux recyclés dans certaines composantes des infrastructures, notamment dans les couches de fondation et de sous-fondation.

Dans le prolongement de sa démarche de décarbonation, la SOWAER souhaite également renforcer la prise en compte des principes d'économie circulaire dans la conception et la réalisation de ses projets. Plusieurs actions ont été identifiées :

- ▶ **À court terme** : intégrer des critères d'éco-conception dans les marchés de services relatifs à la conception des infrastructures **aéroportuaires et ZAE, étudier l'opportunité de recourir à des éco-matériaux dans le cadre des chantiers de rénovation** et d'insonorisation ;



- ▶ **À plus long terme** : développer le recours aux matériaux de réemploi lorsque les contraintes techniques, réglementaires et opérationnelles le permettent.

Ces démarches visent à optimiser l'utilisation des ressources, à réduire la consommation de matières premières vierges et à limiter la production de déchets tout au long du cycle de vie des projets.

## 12. SO WE ACT – PRATIQUES POUR PLACER L'HUMAIN AU CŒUR DE NOS ENGAGEMENTS

### 12.1 BIEN-ÊTRE ET DÉVELOPPEMENT DES COLLABORATEURS

#### LES COLLABORATEURS AU CŒUR DE LA PERFORMANCE DE LA SOWAER

Les collaborateurs constituent la **principale ressource** de la SOWAER. Leur expertise, leur engagement et leur capacité d'adaptation conditionnent directement la qualité des services rendus et la réalisation des missions de la SOWAER.

En tant qu'opérateur public chargé du développement des infrastructures aéroportuaires, de l'aménagement des zones d'activité économique, de la gestion des mesures environnementales et de la gestion immobilière, l'entreprise mobilise des **compétences** techniques, juridiques, financières, environnementales et administratives **spécialisées**.

Dans un contexte marqué par l'évolution des réglementations, des attentes sociétales et des enjeux environnementaux, la **gestion des ressources humaines** constitue un **enjeu stratégique**. La SOWAER doit notamment faire face au vieillissement de ses équipes, aux difficultés de recrutement de profils spécialisés ainsi qu'à l'évolution des attentes des collaborateurs en matière de qualité de vie au travail. À l'inverse, l'entreprise bénéficie d'atouts importants, tels qu'un environnement de travail à taille humaine, une expertise reconnue et un fort niveau d'engagement de ses équipes.

Afin de préserver et renforcer ce capital humain, la SOWAER met en œuvre une politique de gestion des ressources humaines qui lui permet d'être un employeur de premier choix qui cultive ses talents et qui en attire de nouveaux.

#### CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

La gestion des ressources humaines de la SOWAER s'inscrit dans le respect du cadre législatif et réglementaire applicable en matière de droit du travail, de protection sociale, de santé et de sécurité au travail ainsi que de dialogue social.

#### EFFECTIFS ET DIVERSITÉ DU PERSONNEL

Les effectifs sont restés stables en 2025 avec **69 collaborateurs sous contrat à durée indéterminée**. Cette stabilité se reflète dans un **taux de rotation** limité à 5,8 % et une **ancienneté moyenne supérieure à 12 ans**, traduisant la capacité de l'entreprise à fidéliser ses collaborateurs et à préserver les compétences nécessaires à la réalisation de ses missions.



| Répartition des effectifs selon le contrat et le lieu de prestation | 2025     |
|---------------------------------------------------------------------|----------|
| Contrat à durée indéterminée                                        | 69       |
| Contrat à durée déterminée                                          | 0        |
| Lieu de prestation                                                  | Belgique |

La **répartition femmes-hommes** apparaît relativement **équilibrée au niveau global** (45 % de femmes et 55 % d'hommes).

| Répartition des effectifs selon le genre | 2025      |
|------------------------------------------|-----------|
| Féminin                                  | 31        |
| Masculin                                 | 38        |
| <b>Total</b>                             | <b>69</b> |

La **représentation des femmes dans les fonctions de direction** demeure, quant à elle, **un enjeu de progression**, celles-ci occupant 14,3 % des postes d'encadrement.

| Répartition des fonctions d'encadrement selon le genre | 2025     |
|--------------------------------------------------------|----------|
| Féminin                                                | 1        |
| Masculin                                               | 7        |
| <b>Total</b>                                           | <b>8</b> |

**En complément de ses salariés**, la SOWAER a également recours à des **ressources externes** pour répondre à certains besoins spécifiques. En 2025, l'entreprise comptait un travailleur indépendant exerçant son activité

exclusivement pour la SOWAER ainsi qu'une moyenne de 1,54 travailleur temporaire mis à disposition par une agence d'interim.

## ASSURER LA SANTÉ ET SÉCURITÉ DES COLLABORATEURS

La santé et la sécurité des collaborateurs constituent une **priorité permanente pour la SOWAER**. Bien que les activités de l'entreprise soient principalement de nature tertiaire et présentent un **niveau de risque limité**, des mesures de prévention sont mises en œuvre afin de garantir un environnement de travail sûr et adapté.

Dans ce cadre, la SOWAER dispose d'un **plan global de prévention** couvrant la période 2025-2029. Celui-ci définit les actions à mettre en œuvre pour prévenir les principaux risques liés aux postes de travail, à la sécurité incendie, aux installations électriques et, plus largement, à l'environnement de travail. Sa mise en œuvre fait l'objet d'un suivi régulier et d'une évaluation annuelle.

L'efficacité de cette politique de prévention se reflète dans les résultats obtenus. En 2025, la SOWAER n'a enregistré **aucun accident du travail** engendrant une interruption de travail ni aucun décès lié à un accident du travail ou à une maladie professionnelle.

| Indicateurs santé et sécurité                                                              | 2025 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| Nombre d'accidents de travail engendrant une interruption de travail                       | 0    |
| Taux d'accident de travail                                                                 | 0 %  |
| Nombre de décès dus à des accidents de travail et à des problèmes de santé liés au travail | 0    |

## BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL ET COHÉSION D'ÉQUIPE

Afin de **promouvoir durablement le bien-être au travail**, la SOWAER met en œuvre plusieurs dispositifs complémentaires :

- Un **plan de développement des ressources humaines**, actualisé annuellement, qui définit notamment les actions prioritaires en matière de bien-être ;
- Des mesures favorisant **l'équilibre vie professionnelle et vie privée**, telles que les horaires de travail flottants, le télétravail et le droit à la déconnexion ;
- Un **suivi régulier des questions liées au bien-être** dans le cadre du Comité pour la Prévention et la Protection au Travail (CPPT) ;
- Une **enquête psychosociale** est organisée tous les 5 ans afin d'identifier les risques psychosociaux et de définir, le cas échéant, des actions d'amélioration.



Ces démarches sont renforcées par les actions de la cellule de convivialité **SO'FUN**, composée de collaborateurs volontaires, qui favorisent la cohésion interne et encouragent la participation à des initiatives solidaires, telles que le Télévie ou le Challenge ELA.

## GESTION ET PRÉVENTION DE L'ABSENTÉISME

La SOWAER dispose depuis 2023 d'une **politique de gestion et d'accompagnement de l'absentéisme**, visant à assurer un suivi attentif des collaborateurs absents tout en limitant les impacts organisationnels liés aux absences.

Cette démarche repose sur une **approche à la fois préventive et d'accompagnement**, fondée sur le maintien du lien avec le collaborateur, la prévention de l'isolement et la préparation du retour au travail. Selon la durée de l'absence, différents dispositifs peuvent être activés : contacts réguliers



avec le responsable hiérarchique et les ressources humaines, intervention du médecin du travail, mise en place d'un trajet de réintégration ou entretien de reprise.

Le suivi de l'absentéisme s'appuie sur **plusieurs indicateurs**, dont le taux d'absentéisme global et le taux d'absentéisme de moins d'un an. Ces indicateurs font l'objet d'un reporting régulier auprès du Comité de direction et du Conseil d'administration.

Depuis la mise en œuvre de cette politique, une amélioration significative des résultats a été observée. Le taux d'absentéisme global est ainsi passé de 12,6 % en 2023 à 6,32 % en 2025, tandis que l'absentéisme de moins d'un an est passé de 8,29 % à 2,54 % sur la même période, témoignant de l'efficacité des mesures de prévention et d'accompagnement mises en place.

## DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES DES COLLABORATEURS

Le **développement des compétences** constitue un levier essentiel pour accompagner l'évolution des activités de la SOWAER et répondre aux défis techniques, réglementaires et environnementaux auxquels l'entreprise est confrontée.

Chaque collaborateur bénéficie d'un **plan de progrès individuel** intégrant les besoins de formation liés à sa fonction et à son

développement professionnel. Ces besoins sont identifiés lors des revues annuelles avec le responsable hiérarchique et validés par les ressources humaines.

Les formations suivies couvrent notamment les domaines techniques, juridiques, financiers, environnementaux, numériques et managériaux. La SOWAER privilégie notamment les formations proposées par le CEFORA, qui offrent un large éventail de programmes adaptés aux métiers de l'entreprise.

En 2025, 853 h de formations ont été suivies par les collaborateurs. Le **nombre moyen d'heures de formation** s'élève à 10,65 heures par salariée et à 13,76 heures par salarié. L'entreprise veille à garantir un accès équitable aux opportunités de formation et encourage le développement continu des compétences de l'ensemble de ses collaborateurs. L'analyse des données met toutefois en évidence un taux de participation aux formations plus faible chez les salariées, constituant un axe de vigilance et d'amélioration pour les années à venir.

### FORMATION DES COLLABORATEURS EN 2025



# 853 h

DE FORMATIONS SUIVIES PAR LES COLLABORATEURS



## 10,65 h

Nombre moyen d'heures de formation par salariée



## 13,76 h

Nombre moyen d'heures de formation par salarié

## ÉGALITÉ DE TRAITEMENT

L'ensemble des collaborateurs de la SOWAER perçoit une **rémunération supérieure au salaire minimum légal** applicable en Belgique et 100 % des salariés bénéficie **des conditions de travail prévues par la convention collective de travail** de la Commission paritaire 200 (CP200).

La SOWAER applique les **principes d'égalité de traitement et de non-discrimination** dans l'ensemble de ses processus de gestion des ressources humaines, qu'il s'agisse du recrutement, de la rémunération, de l'évolution professionnelle ou de l'accès à la formation.

Afin de garantir le respect de ces principes, l'entreprise réalise notamment une **analyse annuelle de la composition de ses effectifs** selon différents critères, ainsi qu'une analyse bisannuelle de l'écart salarial entre les femmes et les hommes conformément aux dispositions légales applicables. Au-delà d'une réponse à une obligation légale, cette analyse représente une opportunité d'approfondir le sujet afin de s'assurer qu'aucun déséquilibre inexplicable n'est constaté.

**L'écart de rémunération entre les salariés féminins et masculins**, calculé sur la base de la rémunération horaire brute moyenne, incluant le salaire de base ainsi que toute autre rétribution versée directement ou indirectement, en espèces ou en nature, **s'élève en 2025 à 25,17 %**.

Cet écart s'explique principalement par la **répartition des fonctions au sein de l'entreprise**. Les postes de direction sont en effet majoritairement occupés par des hommes, ce qui influence à la hausse leur rémunération moyenne. En excluant les fonctions de direction, l'écart de rémunération est ramené à 14,24 %. Il diminue encore à -6 % lorsque les fonctions

de management et de coordination sont également exclues, celles-ci étant occupées par 30 % d'hommes contre 9 % de femmes.

Ces résultats montrent qu'à niveau de fonction comparable, les différences de rémunération entre les femmes et les hommes demeurent limitées, l'essentiel des écarts observés étant lié à la répartition des responsabilités et des niveaux de fonction au sein de l'organisation.

### DIALOGUE SOCIAL

Le **dialogue social** est assuré au travers du **Comité pour la Prévention et la Protection au Travail** (CPPT), mis en place conformément aux dispositions légales applicables. Cet organe de concertation réunit les représentants du personnel et de la direction afin d'examiner les questions relatives à la santé, à la sécurité et au bien-être au travail. Le CPPT se réunit mensuellement et les procès-verbaux des réunions sont mis à disposition des collaborateurs via l'intranet de la SOWAER.

### RESPECT DES DROITS HUMAINS

La SOWAER veille au respect des droits fondamentaux de ses collaborateurs au travers de l'application de la législation belge



en matière de droit du travail, de non-discrimination, d'égalité de traitement, de liberté d'association et de dialogue social. À ce jour, ces principes ne font toutefois **pas l'objet d'une politique formalisée** et spécifique relative aux droits humains applicable au personnel.

L'entreprise dispose toutefois d'une **procédure interne de lanceur d'alerte** permettant aux collaborateurs de notifier, en toute confidentialité, d'éventuelles violations du droit de l'Union européenne dans le cadre professionnel.

En 2025, aucun **incident grave relatif aux droits humains** n'a été identifié au sein de la SOWAER, de sa chaîne de valeur ou des communautés affectées par ses activités.

## 12.2 CADRE DE VIE DES RIVERAINS

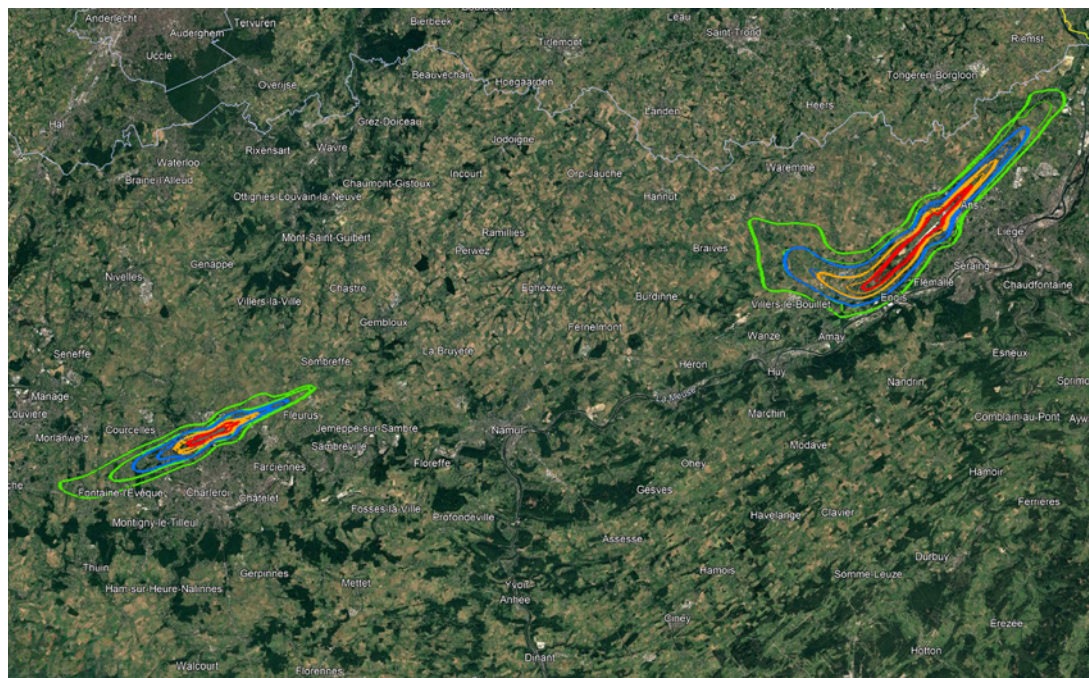
### CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

L'intégration environnementale des aéroports wallons constitue l'une des missions fondamentales confiées à la SOWAER par le Gouvernement wallon.

Elle s'inscrit dans la volonté du Gouvernement wallon de concilier le développement des activités aéroportuaires avec la préservation de la qualité de vie des populations riveraines.

Les mesures mises en œuvre reposent notamment sur des cadres réglementaires wallons :

- Le **plan de développement à long terme** (PDLT) des aéroports qui fixe la limite maximale de développement du trafic aérien et vise à concentrer les trajectoires des aéronefs dans les zones de bruit et limiter le survol des zones les plus densément peuplées, tout en assurant la sécurité du trafic aérien ;
- Le **plan d'exposition au bruit** (PEB) qui sert à l'octroi des mesures d'accompagnement prises en faveur des riverains. La stabilité du PEB est vérifiée par le Service Public de Wallonie (SPW) tous les 3 ans en fonction du trafic réel de l'aéroport sur une année complète et des hypothèses actualisées d'exploitation à 10 ans ;



► Plans de bruit des aéroports de Charleroi et Liège

- Le **Guide Régional d'Urbanisme** (GRU) qui impose la mise en œuvre de mesures d'isolation acoustique pour les constructions à usage d'habitation ou d'hébergement situées dans les zones B, C et D du PDLT, ainsi que pour les projets de transformation ou d'extension de ces bâtiments ;
- Les **mesures d'encadrement** mises en place par le Gouvernement destinées à **limiter le bruit à la source** en agissant sur

les heures d'ouverture, en imposant des restrictions au décollage et à l'atterrissage des aéronefs les plus bruyants et en concentrant les vols d'entraînement et les essais moteurs dans les périodes les moins dérangementes pour les riverains, et en imposant des seuils de bruit, exprimés en  $L_{Amax}$ , à respecter au droit des sonomètres fixes.

## LIMITATION DU BRUIT PERÇU

La limitation du bruit perçu constitue le principal levier d'action de la SOWAER pour améliorer le cadre de vie des riverains.

En fonction de la localisation des biens dans les zones du **Plan d'Exposition au Bruit** (PEB), visible sur le **géoportail wallon**, la SOWAER met en œuvre différentes mesures d'accompagnement destinées à limiter l'exposition des riverains aux nuisances sonores aéroportuaires :

- ▶ En zones **A'** et **B'** (zones les plus exposées) : proposition d'**acquisition des habitations**, octroi d'une **prime de déménagement** pour les locataires de logements et **indemnisation des troubles commerciaux ou professionnels** ;
- ▶ En zones **A'**, **B'** et **C'** : **prise en charge des travaux d'insonorisation des logements**, assortie d'une obligation de résultats acoustiques dans les principales pièces de vie ;
- ▶ En zone **D'** : octroi d'une **aide forfaitaire à l'insonorisation** visant à améliorer le confort acoustique des habitations.

Les travaux d'insonorisation portent notamment sur le remplacement des châssis et vitrages, le placement de systèmes de

ventilation mécanique, le remplacement des portes intérieures ainsi que l'isolation des plafonds et/ou des toitures.

En 2025, les mesures d'accompagnement mises en œuvre par la SOWAER en faveur des riverains des aéroports de Liège et Charleroi se traduisent par les résultats présentés dans le tableau ci-dessous.

| Mesures d'accompagnement pour Liège et Charleroi prises en charge par la SOWAER | 2025        | Situation cumulée |
|---------------------------------------------------------------------------------|-------------|-------------------|
| <b>Travaux d'insonorisation</b>                                                 |             |                   |
| ▶ Demandes recevables                                                           | 45          | -                 |
| ▶ Travaux notifiés aux propriétaires                                            | 39          | -                 |
| ▶ Chantiers réceptionnés                                                        | 33          | 4.066             |
| ▶ Montant pris en charge hors frais d'expertise                                 | 1.306.980 € | 88.090.586,96 €   |
| <b>Primes forfaitaires d'insonorisation</b>                                     |             |                   |
| ▶ Demandes recevables                                                           | 98          | -                 |
| ▶ Primes versées                                                                | 90          | 5.659             |
| ▶ Montant pris en charge                                                        | 816.686 €   | 29.795.512,76 €   |
| <b>Acquisition d'immeubles</b>                                                  |             |                   |
| ▶ Demandes recevables                                                           | 5           | -                 |
| ▶ Compromis signés                                                              | 5           | -                 |
| ▶ Actes authentiques de vente signé                                             | 7           | 1.843             |
| <b>Prime de déménagement aux locataires d'immeubles</b>                         |             |                   |
| ▶ Nombre de primes payées                                                       | 0           | 242               |
| <b>Indemnisation des troubles commerciaux ou professionnels</b>                 |             |                   |
| ▶ Nombre d'indemnités payées                                                    | 0           | 63                |

(2) <https://geoportail.wallonie.be/catalogue/d7dbb069-f405-4dfb-940f-2ced611998e8.html#Informations>

Depuis sa création, la SOWAER assure la mise en œuvre continue de mesures visant à protéger les populations exposées aux nuisances sonores. Au total, **4.066 logements ont bénéficié de travaux d'insonorisation, 5.659 primes forfaitaires d'insonorisation ont été octroyées et 1.843 immeubles ont été acquis** dans les zones les plus exposées au bruit aérien.

### DIFFUSION DE L'INFORMATION ENVIRONNEMENTALE

La SOWAER contribue à l'information des parties prenantes concernant les nuisances environnementales liées aux activités aéroportuaires ainsi que les mesures d'accompagnement dont peuvent bénéficier les riverains.

À cette fin, elle assure le **monitoring du bruit** en continu autour des aéroports wallons. Un réseau de **34 sonomètres fixes**, certifiés par le SPW, est ainsi déployé à proximité des aéroports de Liège et Charleroi et exploité par la SOWAER. Les données collectées sont traitées via le **logiciel DIAPASON** et mises à disposition du public depuis le site Internet de la SOWAER<sup>3</sup>.

Ce dispositif est complété par des campagnes régulières de mesures acoustiques mobiles réalisées dans les

quartiers limitrophes aux courbes de bruit du PEB. En outre, des sonomètres mobiles peuvent être installés à la demande des communes situées en dehors du périmètre du PDLT.

L'ensemble des données recueillies par les sonomètres fixes est **accessible aux autorités compétentes**, chargées de l'application de la réglementation relative aux sanctions administratives en matière de bruit aéroportuaire. Une sanction administrative peut être appliquée lorsqu'un aéronef dépasse, après prise en compte d'une marge d'incertitude de 2 dB, les niveaux maximaux de bruit instantané ( $L_{Amax}$ ) autorisés.

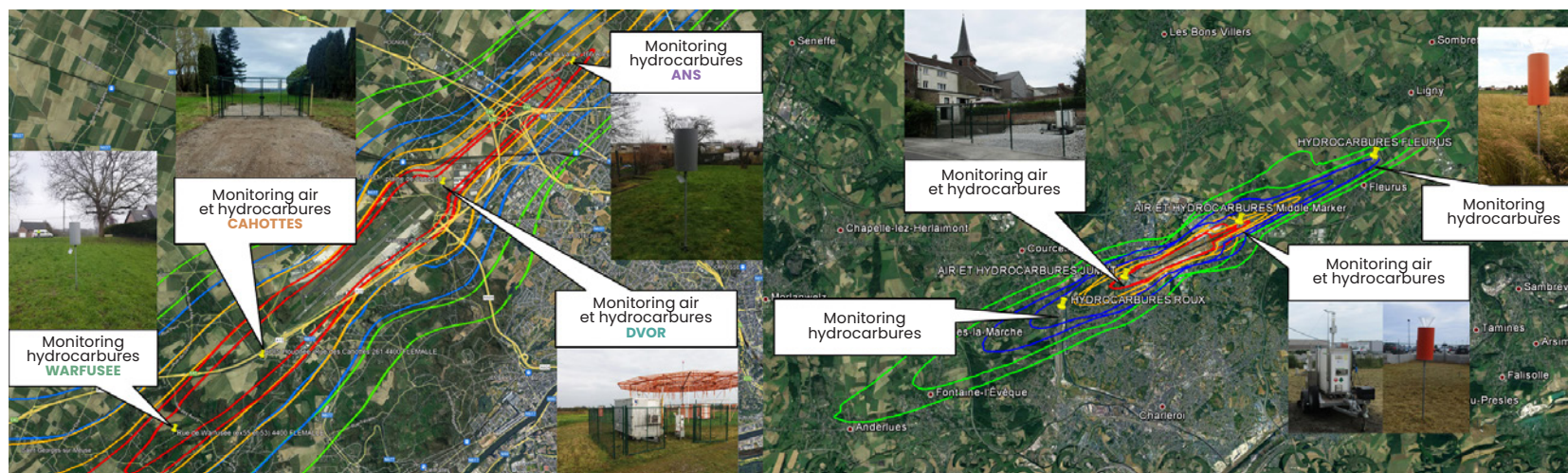
Chaque année, l'ACNAW publie les données relatives aux dépassements constatés et aux sanctions prononcées. Les résultats disponibles pour l'année 2024 (les données de 2025 n'étant pas disponibles) sont présentés dans le tableau ci-dessous.

| Résultats 2024                    | Aéroport de Liège | Aéroport de Charleroi |
|-----------------------------------|-------------------|-----------------------|
| Dépassements du niveau $L_{Amax}$ | 435               | 237                   |
| Nombre total d'amendes            | 4                 | 0                     |

Fin 2025, le dispositif de sanctions a été renforcé afin d'en améliorer l'efficacité. Le **réseau de sonomètres fixes autour de l'aéroport de Liège a ainsi été optimisé** avec l'installation d'un sonomètre supplémentaire dans la zone nord-est de l'aéroport et la relocalisation de deux sonomètres vers des zones de bruit présentant des seuils réglementaires plus stricts. Parallèlement, le cadre réglementaire a évolué pour permettre la constatation d'un dépassement sur la base d'une mesure réalisée par un seul sonomètre, contre de 2 précédemment. Les avertissements ainsi que la tolérance de 3 dB ont été supprimés.

Ces évolutions ont conduit à une augmentation significative du nombre de sanctions prononcées depuis novembre 2025, dont les effets seront d'autant plus visibles en 2026.

(3) <https://www.sowaer.be/diapason/>



► Réseau des stations de mesures de la qualité de l'air autour des aéroports de Liège et Charleroi

Au-delà de leur fonction de contrôle réglementaire, les données collectées par les sonomètres constituent un **outil d'aide à l'amélioration continue des procédures de décollage et d'approche des aéronefs**. Elles alimentent les travaux menés en concertation avec skeyes, les compagnies aériennes, les sociétés de gestion aéroportuaire, l'ACNAW et le SPW afin de limiter l'exposition des riverains aux nuisances sonores.

La **qualité de l'air** fait également l'objet d'un suivi continu grâce à plusieurs stations de mesure installées par la SOWAER à proximité des aéroports wallons. Celles-ci permettent de mesurer en temps réel les **concentrations de différents polluants atmosphériques**, notamment le monoxyde d'azote (NO),

le dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>), le monoxyde de carbone (CO), les particules en suspension (PM10 et PM2.5) et les BTEX (benzène, toluène, éthylbenzène et xylènes). Les données collectées contribuent au dispositif régional de surveillance de la qualité de l'air et permettent d'évaluer l'influence des activités aéroportuaires dans leur environnement.

L'**ISSEP** assure la **surveillance de la qualité de l'air** autour des aéroports au travers de l'analyse des données collectées et la vérification de leur conformité aux normes de qualité de l'air en vigueur. Les résultats sont également **comparés à ceux des autres stations du réseau régional** de surveillance de la qualité de l'air géré par l'ISSEP, ce qui permet de replacer les mesures réalisées à

proximité des aéroports dans leur contexte régional.

Le tableau suivant présente les **résultats de l'évaluation réalisée par l'ISSEP** des concentrations de polluants atmosphériques mesurées en 2025 à proximité des aéroports wallons. Les mesures ont été comparées aux différentes valeurs de référence applicables en matière de qualité de l'air, à savoir les normes européennes actuellement en vigueur (2008/50/CE et 2004/107/CE), les futures exigences prévues à l'horizon 2030 (2024/2881), les valeurs guides non contraignantes de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ainsi que les critères d'intervention définis par l'Agence Wallonne de l'Air et du Climat (AWAC).

## RÉSULTATS DES MESURES DE LA QUALITÉ DE L'AIR AUTOUR DES AÉROPORTS WALLONS RÉALISÉES PAR LES STATIONS DE SURVEILLANCE EXPLOITÉES PAR LA SOWAER

| 2025                                                                      |         | AÉROPORT DE CHARLEROI |                  |     |      |                        |                  |     |      | AÉROPORT DE LIÈGE     |                  |     |      |                       |                  |     |      |
|---------------------------------------------------------------------------|---------|-----------------------|------------------|-----|------|------------------------|------------------|-----|------|-----------------------|------------------|-----|------|-----------------------|------------------|-----|------|
|                                                                           |         | Jumet (TMCH07)        |                  |     |      | Middle Marker (TMCH08) |                  |     |      | Les Cahottes (TMLG08) |                  |     |      | D-VOR (TMLG09)        |                  |     |      |
| Polluants atmosphériques                                                  | Période | Directives en vigueur | Future directive | OMS | AWAC | Directives en vigueur  | Future directive | OMS | AWAC | Directives en vigueur | Future directive | OMS | AWAC | Directives en vigueur | Future directive | OMS | AWAC |
| Particules en suspension – PM <sub>10</sub>                               | 24h     | ✓                     | ✓                | ✓   | ✗    | ✓                      | ✓                | ✗   | ✗    | ✓                     | ✓                | ✗   | ✗    | ✓                     | ✓                | ✓   | ✗    |
|                                                                           | Année   | ✓                     | ✓                | ✓   | ✗    | ✓                      | ✓                | ✓   | ✗    | ✓                     | ✓                | ✗   | ✗    | ✓                     | ✓                | ✓   | ✗    |
| Particules en suspension – PM <sub>2.5</sub>                              | 24h     | ✗                     | ✓                | ✗   | ✗    | ✗                      | ✓                | ✗   | ✗    | ✗                     | ✓                | ✗   | ✗    | ✗                     | ✓                | ✗   | ✗    |
|                                                                           | Année   | ✓                     | ✓                | ✗   | ✗    | ✓                      | ✓                | ✗   | ✗    | ✓                     | ✓                | ✗   | ✗    | ✓                     | ✓                | ✗   | ✗    |
| Dioxyde d'azote – NO <sub>2</sub>                                         | 1h      | ✓                     | ✓                | ✓   | ✗    | ✓                      | ✓                | ✓   | ✗    | ✓                     | ✓                | ✓   | ✗    | ✓                     | ✓                | ✓   | ✗    |
|                                                                           | 24h     | ✗                     | ✓                | ✗   | ✗    | ✗                      | ✓                | ✗   | ✗    | ✗                     | ✓                | ✗   | ✗    | ✗                     | ✓                | ✗   | ✗    |
|                                                                           | Année   | ✓                     | ✓                | ✗   | ✗    | ✓                      | ✓                | ✗   | ✗    | ✓                     | ✓                | ✗   |      | ✓                     | ✓                | ✗   |      |
| Monoxyde de carbone – CO                                                  | Heure   | ✗                     | ✗                | ✓   | ✗    | ✗                      | ✗                | ✓   | ✗    | ✗                     | ✗                | ✓   | ✗    | ✗                     | ✗                | ✓   | ✗    |
|                                                                           | Max 8h  | ✓                     | ✓                | ✓   | ✗    | ✓                      | ✓                | ✓   | ✗    | ✓                     | ✓                | ✓   | ✗    | ✓                     | ✓                | ✓   | ✗    |
|                                                                           | Jour    | ✗                     | ✓                | ✓   | ✗    | ✗                      | ✓                | ✓   | ✗    | ✗                     | ✓                | ✓   | ✗    | ✗                     | ✓                | ✓   | ✗    |
| Benzène – C <sub>6</sub> H <sub>6</sub>                                   | 8 h     | ✗                     | ✗                | ✗   | ✓    | ✗                      | ✗                | ✗   | ✓    | ✗                     | ✗                | ✗   | ✓    | ✗                     | ✗                | ✗   | ✓    |
|                                                                           | Année   | ✓                     | ✓                | ✗   | ✓    | ✓                      | ✓                | ✗   | ✓    | ✓                     | ✓                | ✗   | ✓    | ✓                     | ✓                | ✗   | ✓    |
| Ethylbenzène C <sub>6</sub> H <sub>5</sub> -C <sub>2</sub> H <sub>5</sub> | Année   | ✗                     | ✗                | ✓   | ✓    | ✗                      | ✗                | ✓   | ✓    | ✗                     | ✗                | ✓   | ✓    | ✗                     | ✗                | ✓   | ✓    |
| Benzo(a)pyrène C <sub>20</sub> H <sub>12</sub>                            | Année   | ✓                     | ✓                | ✗   | ✗    | ✓                      | ✓                | ✗   | ✗    | ✓                     | ✓                | ✗   | ✗    | ✓                     | ✓                | ✗   | ✗    |
| Toluène C <sub>7</sub> H <sub>8</sub>                                     | 24h     | ✗                     | ✗                | ✗   | ✓    | ✗                      | ✗                | ✗   | ✓    | ✗                     | ✗                | ✗   | ✓    | ✗                     | ✗                | ✗   | ✓    |
|                                                                           | Semaine | ✗                     | ✗                | ✓   | ✗    | ✗                      | ✗                | ✓   | ✗    | ✗                     | ✗                | ✓   | /    | ✗                     | ✗                | ✓   | ✗    |
| Naphtalène                                                                | Année   | ✗                     | ✗                | ✗   | ✓    | ✗                      | ✗                | ✗   | ✓    | ✗                     | ✗                | ✗   | ✓    | ✗                     | ✗                | ✗   | ✓    |
| Formaldéhyde                                                              | Année   | ✗                     | ✗                | ✗   | ✓    | ✗                      | ✗                | ✗   | ✓    | ✗                     | ✗                | ✗   | ✓    | ✗                     | ✗                | ✗   | ✓    |

✓ = valeur respectée | ✗ = valeur non respectée | ✗ = absence de valeur de référence applicable (valeur limite, valeur cible ou critère)

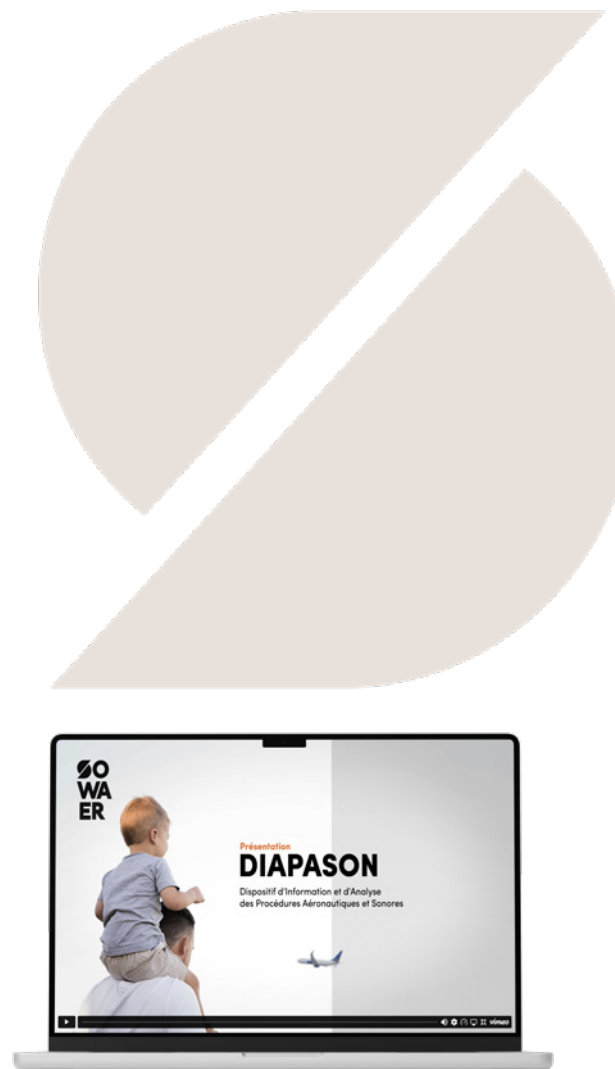
En 2025, les **concentrations de polluants** mesurées à proximité des aéroports wallons **respectaient l'ensemble des valeurs limites et valeurs cibles** fixées par la réglementation européenne actuellement en vigueur ainsi que les seuils prévus par la nouvelle directive européenne applicable à partir de 2030.

Au regard des recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), la **majorité des valeurs guides sont également respectées**. Des dépassements sont toutefois observés pour certains indicateurs relatifs aux particules ( $PM_{2,5}$  et  $PM_{10}$ ) et au dioxyde d'azote ( $NO_2$ ). Ces dépassements sont également constatés dans de nombreuses stations du réseau wallon de surveillance de la qualité de l'air situées dans des environnements soumis à d'autres sources d'émissions anthropiques, telles que le trafic routier, les activités industrielles ou le chauffage. Les niveaux mesurés à proximité des aéroports sont ainsi globalement comparables à ceux observés dans les agglomérations urbaines de Liège et de Charleroi.

Par ailleurs, les critères d'intervention définis par l'AWAC sont respectés pour l'ensemble des polluants suivis.

Enfin, **aucune retombée d'hydrocarbures** n'a été quantifiée en 2025 au niveau des stations de mesure des aéroports de Liège et de Charleroi. Ce constat demeure valable malgré un incident survenu à l'aéroport de Liège, au cours duquel un aéronef a dû procéder à un largage de kérosène à la suite d'un problème technique rencontré peu après son décollage.

Dans le cadre de son plan d'entreprise, la SOWAER veille à assurer la **continuité et la qualité des dispositifs de surveillance environnementale**. La performance de ce dispositif est évaluée au travers d'indicateurs relatifs à la disponibilité des données et au respect des délais de transmission des rapports. L'entreprise s'est fixée comme objectifs de limiter à trois par mois maximum les interruptions de collecte des données DIAPASON supérieures à 24 heures et de garantir la production de l'ensemble des rapports de surveillance dans les délais impartis. En 2025, l'ensemble de ces objectifs a été atteint.



## VALORISATION DES TERRITOIRES AU BÉNÉFICE DES RIVERAINS

Au-delà de la gestion des nuisances, la SOWAER développe également des initiatives visant à renforcer les liens entre les aéroports et les communautés locales.

Cette ambition se concrétise notamment à travers de la **communauté Well'Air**, une initiative lancée en 2022 en partenariat avec Liege Airport et BSCA.

Son objectif est de mettre à disposition des terrains et des bâtiments de la SOWAER pour soutenir des projets à vocation environnementale, sociale ou pédagogique au bénéfice des territoires riverains.

Parmi les initiatives soutenues figurent notamment :

- La **mise à disposition d'un terrain et d'un bâtiment** à Jumet pour l'asbl Terre@Terre, qui sensibilise les enfants à la découverte de la pollinisation et de la biodiversité au travers de stages ou visites scolaires ;
- La **mise à disposition d'une parcelle boisée** à l'école Sainte-Thérèse à Flémalle de manière à organiser des cours en plein air ;
- L'**accueil d'un centre de réfugiés de la Croix-Rouge** dans des anciens bâtiments militaires à Bierset ;
- La mise à **disposition d'un terrain** destiné à la formation pratique aux métiers de la construction ;



- La **mise à disposition d'un terrain situé au cœur du corridor écologique** l'asbl Horizon qui œuvre à la réinsertion de jeunes en difficulté en les accompagnant vers une intégration dans le monde du travail à travers des projets d'écologie intégrale favorisant les échanges et la solidarité entre jeunes travailleurs, étudiants, pensionnés et riverains engagés dans une dynamique d'entraide et de développement social et environnemental.

La création envisagée d'une **Réserve naturelle domaniale** d'environ 20 hectares à Sur-les-Bois s'inscrit dans cette même logique. Ce projet vise à transformer des terrains acquis dans le cadre des mesures d'intégration environnementale en un espace dédié à la préservation de la biodiversité, à la sensibilisation du public et à la valorisation du patrimoine naturel local. Il contribuera également à l'amélioration du cadre de vie des riverains situés à proximité des zones les plus exposées aux nuisances sonores aéroportuaires.

## 12.3 CONDITIONS DE TRAVAIL DES SOUS-TRAITANTS

### CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Dans le cadre de ses activités, la SOWAER **recourt à des entreprises externes** pour la réalisation de travaux d'infrastructures aéroportuaires, l'aménagement de zones d'activité économique, les travaux immobiliers ainsi que certaines prestations de services spécialisées. En tant qu'organisme de droit public, la SOWAER applique la **réglementation relative aux marchés publics**, qui impose aux entreprises adjudicataires le respect de la législation sociale ainsi que des dispositions en matière de santé, de sécurité et de bien-être au travail. Ces exigences sont intégrées dans les cahiers des charges et les contrats conclus avec les prestataires.

### RISQUES LIÉS AUX CONDITIONS DE TRAVAIL DES PRESTATAIRES

Les principaux risques identifiés concernent la **santé et la sécurité** des travailleurs des entreprises intervenant pour le compte de la SOWAER. Ces risques sont particulièrement présents dans le cadre des travaux d'infrastructures aéroportuaires et des chantiers d'aménagement de zones d'activité économique. Les travailleurs peuvent notamment être exposés à des risques liés à la **circulation d'engins** de chantier, aux travaux de génie civil ou, dans le cas des zones aéroportuaires, à la **coactivité avec**

**les opérations aéronautiques**. Les travaux réalisés au sein des habitations concernées par les programmes d'insonorisation ou dans les biens immobiliers gérés par la SOWAER présentent également des **risques propres aux activités du secteur de la construction**, tels que les chutes de hauteur, la manutention de charges, l'utilisation d'outillages spécifiques ou les risques électriques.

### MESURES DE PRÉVENTION ET DE SÉCURITÉ

Afin de prévenir ces risques, la SOWAER intègre les exigences de sécurité dès la phase de conception des projets.

Pour les chantiers d'infrastructures aéroportuaire et d'aménagement de ZAE, la SOWAER mandate un **coordinateur sécurité-santé** chargé d'identifier les risques liés au chantier et d'élaborer un Plan de Sécurité, Santé et Environnement (PSSE). Ce document définit les mesures de prévention à mettre en œuvre par le prestataire. Sur cette base, chaque prestataire doit établir son propre plan de sécurité détaillant les dispositions mises en œuvre pour protéger ses travailleurs et maîtriser les risques sur le chantier.

Les **travaux réalisés en zone aéroportuaire** (airside) font l'objet de mesures renforcées en raison des contraintes spécifiques liées à l'environnement aéronautique. L'accès aux zones airside est notamment soumis à l'obtention d'un **badge d'accès**, délivré après

réussite d'une formation et d'un examen portant sur les règles de sécurité et de sûreté applicables au sein de l'aéroport.

Pour les travaux réalisés dans le cadre des programmes d'insonorisation ou sur le patrimoine immobilier de la SOWAER, un coordinateur sécurité est également désigné afin d'assurer le suivi des mesures de prévention tout au long de l'exécution des travaux.

Au-delà de ces dispositifs, les chantiers font l'objet de **réunions de coordination** et de contrôles réguliers visant à vérifier la bonne application des mesures de sécurité par les entreprises prestataires.

Dans le cadre de ses activités immobilières, la SOWAER a mis en œuvre un **plan d'action visant à établir un inventaire amiante** de l'ensemble de son patrimoine résidentiel destiné à la location, à raison d'un inventaire par bâtiment. L'objectif est de couvrir la totalité du parc concerné d'ici 2028. Au 30 juin 2026, 464 inventaires avaient été réalisés, soit environ 79 % du patrimoine concerné. Par ailleurs, lors de la passation de marchés de travaux, la SOWAER met à disposition des entreprises l'inventaire amiante du bien concerné lorsque celui-ci est disponible. Cette démarche vise à garantir une meilleure maîtrise des risques liés à la présence éventuelle d'amiante et à assurer la sécurité des intervenants.

# 13. **SO WE ACT** – PRATIQUES POUR COLLABORER AVEC RESPECT ET ÉTHIQUE À L'ÉGARD DE NOS PARTENAIRES

## 13.1 LA GOUVERNANCE AU CŒUR DES PRATIQUES DE LA SOWAER

En tant qu'entreprise de droit public, la SOWAER s'attache à mettre en œuvre une **gouvernance exemplaire**, fondée sur la transparence, l'efficacité et l'intégrité. La nature de ses missions et le cadre réglementaire dans lequel elle évolue l'amènent à assurer une **gestion rigoureuse des ressources publiques**, à garantir l'**équité de traitement** dans ses relations avec ses partenaires et à maintenir un **dialogue constructif** avec l'ensemble de ses parties prenantes.

Le **contrat de gestion** conclu avec la Région wallonne constitue le principal cadre de pilotage de l'entreprise. Afin d'en assurer

la mise en œuvre, la SOWAER élabore un **plan d'entreprise** qui décline les objectifs du contrat de gestion en actions concrètes et indicateurs de suivi. Véritable **outil de gouvernance**, ce plan permet à la fois de rendre compte de l'action de la SOWAER auprès de la Région wallonne et d'aligner l'ensemble des collaborateurs autour d'objectifs communs.

L'analyse de double matérialité réalisée en 2025 a confirmé l'importance de plusieurs enjeux de gouvernance pour la SOWAER, parmi lesquels l'**éthique des affaires**, les **relations avec les fournisseurs** et les **clients**, le **dialogue avec les parties prenantes** ainsi que le **numérique responsable**. Consciente de l'importance de ces enjeux, la SOWAER intègre les principes de bonne gouvernance dans l'ensemble de ses

activités et de ses processus décisionnels afin de garantir la conformité de ses actions, de renforcer la confiance de ses parties prenantes et de contribuer à la réalisation durable de ses missions.

## 13.2 RATIO DE MIXITÉ AU SEIN DE L'ORGANE DE GESTION

Le **Conseil d'administration** constitue l'organe de gestion de la SOWAER. Ses membres sont désignés par le Gouvernement wallon pour un **mandat de cinq ans**. La composition actuelle du Conseil d'administration est issue du renouvellement intervenu à l'issue de l'Assemblée générale du 23 juin 2022.

Au 31 décembre 2025, les femmes représentaient 54,55 % des membres du Conseil d'administration, avec 6 administratrices sur un total de 11 membres, soit un **ratio de mixité femmes/hommes de 1,2**.

La composition et la nomination des administrateurs sont encadrées par le décret du 12 février 2004 relatif au statut d'administrateur public. Celui-ci prévoit notamment une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des organes de gestion des organismes publics wallons.

### 13.3 ÉTHIQUE DANS LES AFFAIRES

En tant qu'entreprise publique et acteur du développement économique de la Wallonie, la SOWAER accorde une importance particulière à l'éthique dans la conduite de ses activités. Afin de formaliser ses engagements en la matière, l'entreprise a adopté une **charte éthique** destinée à l'ensemble de ses collaborateurs. Celle-ci vise à promouvoir des comportements conformes aux valeurs de l'entreprise — excellence, créativité et esprit d'équipe — ainsi qu'aux principes d'intégrité, de responsabilité et de respect qui guident l'exercice de ses missions.

La charte constitue un cadre de référence pour l'ensemble des collaborateurs et aborde notamment les questions relatives au **respect des lois et réglementations**, à **la prévention de la fraude et de la corruption**, aux **cadeaux et invitations**, à la **concurrence**, aux conflits d'intérêts, au respect des procédures internes ainsi qu'à la protection des données et des informations confidentielles.

Cette démarche est complétée par d'autres dispositifs de gouvernance visant à garantir la transparence, la conformité et la bonne gouvernance, parmi lesquels :

- L'application de la **réglementation relative aux marchés publics**, qui garantit l'égalité de traitement des candidats et la transparence des procédures ;
- La **procédure interne de signalement** permettant aux travailleurs de notifier, en toute confidentialité, d'éventuelles violations du droit de l'Union européenne conformément à la réglementation applicable aux lanceurs d'alerte ;
- La mise en place d'un **comité d'audit** composé de 3 membres du Conseil d'Administration (CA), 2 Commissaires du Gouvernement wallon et l'auditeur interne à la SOWAER. Celui-ci est chargé d'assister le Conseil d'administration dans le suivi



de la gestion financière, du contrôle interne, de la gestion des risques et de la conformité de la SOWAER. Il examine notamment les informations financières, l'efficacité des dispositifs de contrôle et les travaux d'audit interne et externe afin de garantir la fiabilité des informations et la bonne gouvernance de l'entreprise. Le comité se réunit au moins 4 fois par an.

En 2025, la SOWAER n'a fait l'objet d'aucune condamnation ou amende liée à des faits de corruption.

Par ailleurs, l'entreprise ne génère aucun chiffre d'affaires dans les secteurs identifiés par le référentiel VSME comme incompatibles avec les indices de référence alignés sur l'Accord de Paris et ne fait, à ce titre, l'objet d'aucune exclusion de ces indices.

### 13.4 RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS

Conformément à sa charte éthique et à ses principes de gouvernance, la SOWAER veille à entretenir des **relations fondées sur la transparence, l'équité et le respect des engagements contractuels** avec ses fournisseurs et prestataires.

Les entreprises intervenant dans les domaines des infrastructures aéroportuaires, des zones d'activité économique, de l'immobilier ou encore des programmes d'insonorisation jouent un rôle essentiel dans la réalisation des missions de la SOWAER. Compte tenu de la technicité de certains marchés, notamment en zone aéroportuaire (airside), le nombre **d'entreprises spécialisées** est parfois limité, ce qui renforce l'importance de relations durables et de confiance.

La SOWAER veille à assurer le **paiement des prestations dans des délais raisonnables** et à garantir la disponibilité des budgets



nécessaires à la réalisation des projets. Elle contribue ainsi à la stabilité de ses partenaires et au maintien des compétences indispensables à la réalisation de projets complexes.

Les relations avec les fournisseurs sont encadrées par la réglementation relative aux **marchés publics** et par la **charte éthique** de l'entreprise, qui promeut l'égalité de traitement des soumissionnaires, la transparence des procédures et la prévention des conflits d'intérêts, de la fraude

et de la corruption. Une attention particulière est également portée à l'encadrement des cadeaux et invitations d'affaires afin de préserver l'indépendance et l'impartialité des décisions.

Enfin, la SOWAER **communique sur ses programmes d'investissement** afin d'offrir une meilleure visibilité à ses fournisseurs et de leur permettre d'anticiper les futurs marchés et les compétences nécessaires à leur réalisation.

### 13.5 RELATIONS AVEC LES CLIENTS

La SOWAER entretient des relations régulières avec **différents clients et bénéficiaires** de ses activités, notamment **les sociétés de gestion aéroportuaire**, les **riverains** concernés par les mesures d'accompagnement ainsi que les **locataires** de son patrimoine immobilier. La qualité de ces relations constitue un enjeu important pour garantir la bonne réalisation de ses missions et répondre aux attentes de ses parties prenantes.

Afin de garantir une collaboration efficace avec les sociétés de gestion des aéroports de Liège et de Charleroi, la SOWAER a conclu des **conventions de services** définissant clairement les rôles et responsabilités de chacun.

Ces conventions précisent notamment la répartition des investissements entre ceux relevant des missions de la SOWAER et ceux liés au développement commercial des aéroports. Ce cadre favorise une **coordination efficace des projets** et une **utilisation optimale des ressources financières**. Dans le cadre de son plan d'entreprise, la SOWAER suit la qualité de ses prestations au moyen d'un indicateur portant sur la disponibilité des infrastructures. L'objectif fixé est de maintenir à zéro le nombre de jours durant lesquels

une infrastructure aéroportuaire serait indisponible pour une raison imputable à un défaut relevant de la responsabilité de la SOWAER. En 2025, cet objectif a été pleinement atteint et aucune indisponibilité d'infrastructure imputable à la SOWAER n'a été enregistrée.

Dans le cadre de ses missions déléguées, la SOWAER veille également à offrir un **service de qualité** et **à l'écoute des attentes** des riverains bénéficiant de mesures d'accompagnement. Soucieuse d'améliorer continuellement ses services, l'entreprise mesure chaque année la **satisfaction des bénéficiaires** au moyen **d'enquêtes indépendantes**. Le contrat de gestion fixe un objectif de satisfaction de 70 % tant pour les riverains ayant bénéficié de mesures d'accompagnement que pour ceux ayant sollicité les services d'information.

En 2025, le **taux de satisfaction des bénéficiaires des mesures d'accompagnement** a atteint **89 %**, dépassant largement l'objectif fixé. Le **taux de satisfaction des riverains ayant eu recours aux services d'information** s'élevait quant à lui à **64 %**, un résultat proche de l'objectif repris dans le contrat de gestion. L'insatisfaction exprimée concernait principalement les demandes jugées inéligibles aux dispositifs d'aide.

Les performances opérationnelles demeurent élevées, avec un délai moyen de traitement des demandes d'information et des plaintes écrites de 16 jours, inférieur à l'objectif de 30 jours, et un délai moyen de traitement des dossiers individuels conforme à l'objectif fixé dans le contrat de gestion.

Les résultats de ces enquêtes **alimentent directement le plan d'entreprise** et permettent d'adapter chaque année les actions mises en œuvre afin de renforcer la qualité des services rendus et la satisfaction des bénéficiaires.

Enfin, dans le cadre de sa **gestion immobilière**, la SOWAER veille à maintenir la qualité de son patrimoine locatif en réalisant des travaux de remise en état, de maintenance et de rénovation énergétique répondant aux attentes des occupants tout en améliorant progressivement leur performance énergétique.



La performance de cette activité fait l'objet d'un suivi au travers d'indicateurs définis dans le plan d'entreprise, notamment en matière de vacance locative, afin d'assurer une gestion efficiente du patrimoine.

La **satisfaction des locataires** constitue également un indicateur clé. Le contrat de gestion fixe un objectif de satisfaction de 80 %. En 2025, le taux de satisfaction des locataires et des candidats et locataires ayant fait appel aux services de gestion immobilière et technique de la SOWAER s'élevait à 89 %.

L'enquête de satisfaction porte notamment sur les différentes étapes du parcours locatif : l'entrée dans le logement, la gestion des travaux, le service de garde et la fin du bail. Les résultats mettent en évidence un niveau élevé de satisfaction, principalement lié à la qualité des interventions techniques et à la disponibilité des équipes.

Dans une logique d'amélioration continue, la SOWAER poursuit la **modernisation de ses services** au travers de plusieurs actions, notamment :

- La **digitalisation des processus immobiliers** (My SOWAER, états des lieux numériques) ;
- La **valorisation du service d'urgence** ;
- L'**optimisation du suivi** des demandes d'intervention et de l'information aux locataires ;
- La **réduction des délais d'intervention** grâce à une meilleure anticipation et une communication renforcée.

Les **indicateurs relatifs à la satisfaction** des clients/bénéficiaires qui font l'objet d'un suivi dans le **plan d'entreprise** sont repris dans le tableau ci-dessous.



| Missions                                                | Indicateurs                                                                                                                                                                            | 2025                  |
|---------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| <b>Développement des infrastructures aéroportuaires</b> | Nombre de jours où une infrastructure n'est pas opérationnelle pour une raison imputable à un défaut de la SOWAER = 0                                                                  | <b>0 jour</b>         |
| <b>Renforcement de l'attractivité des aéroports</b>     | Nombre de jours de retard directement imputable à la SOWAER = 0                                                                                                                        | <b>0 jour</b>         |
| <b>Mesures d'accompagnement</b>                         | Taux de satisfaction des riverains ayant eu recours aux mesures d'accompagnement (dossiers individuels) ≥ 70 % satisfaits ou très satisfaits (sous réserve d'un échantillon suffisant) | <b>89 %</b>           |
| <b>Diffusion de l'information environnementale</b>      | Taux de satisfaction des riverains ayant eu recours aux services en charge de l'information (hors plaintes) ≥ 70 % satisfaits ou très satisfaits                                       | <b>64 %</b>           |
| <b>Gestion de l'outil DIAPASON</b>                      | Nombre d'interruptions de la collecte des données Diapason supérieures à 24 heures : ≤ 3 par mois                                                                                      | <b>0 interruption</b> |
| <b>Monitoring de la qualité de l'air</b>                | Nombre de rapports produits dans les délais (le trimestre suivant la période concernée) / Nombre total de rapports produits = 100 %                                                    | <b>100 %</b>          |
| <b>Gestion immobilière</b>                              | Taux de satisfaction des candidats et locataires : ≥ 80 % satisfaits ou très satisfaits                                                                                                | <b>89 %</b>           |



### 13.6 DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES

Les activités de la SOWAER s'inscrivent au cœur d'enjeux territoriaux impliquant de nombreuses parties prenantes : autorités publiques, communes riveraines, riverains et administrations.

Le dialogue avec ces acteurs constitue un levier essentiel pour identifier les attentes, anticiper les risques et favoriser l'acceptabilité des projets portés par l'entreprise.

Ce dialogue s'appuie notamment sur les comités d'accompagnement, les échanges

réguliers avec les autorités régionales, les consultations menées dans le cadre de l'analyse de double matérialité ainsi que sur différents outils de communication tels que le site Internet de la SOWAER, les flashs d'information et la newsletter.

Afin de maintenir un dialogue de proximité avec les parties prenantes locales, la SOWAER a animé en 2025 **deux comités d'accompagnement à Liège** et **quatre à Charleroi**. Ces instances réunissent des représentants des communes riveraines, des sociétés de gestion aéroportuaire, du cabinet du Ministre en charge des aéroports ainsi que de la SOWAER. Elles constituent un espace de dialogue et d'information sur les activités aéroportuaires et leurs impacts environnementaux. Dans une logique de transparence, les procès-verbaux de ces réunions sont publiés et accessibles sur le site Internet de la SOWAER<sup>4</sup>.

Par ailleurs, la SOWAER **répond à toute demande d'information des citoyens** qui a trait à la gestion des mesures environnementales au travers d'un guichet unique à Liège et Charleroi. Ce guichet est accessible via un numéro d'appel gratuit, par mail ou en se rendant dans les bureaux sans rendez-vous.

La SOWAER assure également le **suivi des plaintes liées au bruit aérien**. Chaque plainte fait l'objet d'une analyse sur la base des données issues du système DIAPASON et donne lieu à une réponse individualisée lorsque les informations fournies permettent d'identifier l'événement concerné.

Le tableau suivant reprend les informations sur les plaintes reçues pour l'année 2025 pour les 2 aéroports wallons.

| 2025                                                             | Aéroport de Liège         | Aéroport de Charleroi     |
|------------------------------------------------------------------|---------------------------|---------------------------|
| <b>Nombre de plaintes indépendamment du nombre de plaignants</b> | 4.026                     | 169                       |
| <b>Nombre de plaignants</b>                                      | 222                       | 71                        |
| <b>Nombre de primo-plaignants</b>                                | 143                       | 45                        |
| <b>Localisation des plaignants</b>                               | 73 %<br>en dehors du PDLT | 55 %<br>en dehors du PDLT |

(4) <https://www.sowaer.be/aides-aux-communes/>

Il convient de préciser qu'en 2025, 9 plaignants situés autour de l'aéroport de Liège ont émis 83 % des plaintes et 3 plaignants autour de celui de Charleroi ont émis 31 % des plaintes. La majorité des plaintes émises autour de l'aéroport de Liège concerne les avions de type gros porteur surtout de nuit. À l'aéroport de Charleroi, ce sont surtout les vols de nuit en retours tardifs qui génèrent des plaintes.

Les informations sont transmises aux autorités régulatrices (SPW et ACNAW), aux sociétés de gestion et à la Ministre. Leur analyse contribue à l'amélioration continue des procédures et des pratiques opérationnelles mises en œuvre par les acteurs du secteur aérien afin de limiter les nuisances sonores.



### 13.7 NUMÉRIQUE RESPONSABLE ET PROTECTION DES DONNÉES

La transformation numérique constitue un **levier important d'amélioration** de l'efficacité opérationnelle de la SOWAER. L'entreprise poursuit la digitalisation progressive de ses processus administratifs et techniques afin d'améliorer la qualité des services, la traçabilité des informations et l'efficacité de ses activités.

Dans le cadre de ses missions, la SOWAER traite quotidiennement des données sensibles, confidentielles ou à caractère personnel relatives notamment à ses collaborateurs, aux sociétés de gestion aéroportuaire, aux riverains, aux locataires de son patrimoine immobilier et à ses partenaires. La protection de ces données et la sécurité des systèmes d'information constituent dès lors des enjeux majeurs pour l'entreprise.

**Consciente des risques liés aux cyberattaques**, aux fuites de données et reconnue comme entreprise soumise aux exigences de la loi NIS2, la SOWAER a **engagé une démarche structurée de renforcement de sa cybersécurité**. Celle-ci s'appuie notamment sur une auto-évaluation CyFun, la réalisation de tests d'intrusion (pentests), l'identification des actifs critiques ainsi que la désignation d'une personne ressource dédiée.

Un audit externe de vérification CyFun Basic est par ailleurs programmé en 2026 afin d'évaluer le niveau de maturité du dispositif et d'identifier les axes d'amélioration.

La **digitalisation des activités** contribue également à améliorer l'efficacité des processus internes tout en réduisant la consommation de ressources. Ainsi, la mise en œuvre progressive de la signature électronique et la dématérialisation de certains processus liés à la gestion immobilière, tels que les états des lieux, les baux ou les documents de reprise des énergies, permettent de **réduire significativement l'utilisation du papier**. La rationalisation du stockage numérique, au travers notamment du nettoyage et de la réorganisation des espaces de données, participe également à une gestion plus efficiente des ressources informatiques.

La SOWAER est également attentive aux opportunités offertes par les nouvelles technologies pour améliorer le service rendu et faciliter le travail des collaborateurs, notamment par l'automatisation de certaines tâches administratives.

**L'encadrement de l'utilisation de l'intelligence artificielle** et la formalisation d'une politique globale d'usage des outils numériques constituent **des axes de travail identifiés pour les prochaines années**.

# 14. TABLEAU DE BORD DE DURABILITÉ

| Enjeux                            | Indicateurs                                                                                                 | 2024                       | 2025                                | Objectif                                                          |
|-----------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|
| <b>Climat</b>                     | Émissions GES scopes 1 et 2                                                                                 | 118 tCO <sub>2</sub> eq    | n.d.                                | Réduction continue                                                |
|                                   | Emissions de scope 3                                                                                        | 25.776 tCO <sub>2</sub> eq | n.d.                                | Participer à la réduction des émissions de notre chaîne de valeur |
|                                   | Intensité carbone                                                                                           | 389,55 kgCo2eq/1000 € CA   | n.d.                                | Réduction continue                                                |
| <b>Energie</b>                    | Consommation énergétique de la SOWAER                                                                       | 527,08 MWh                 | n.d.                                | Réduction continue                                                |
|                                   | Logements rénovés énergétiquement                                                                           | 32                         | 42                                  | ≈ 40/an                                                           |
|                                   | Consommation moyenne des logements après rénovation, en énergie primaire                                    | n.d.                       | 219                                 | ≤ 340 kWhp/m².an                                                  |
|                                   | Puissance photovoltaïque installée sur les logements                                                        | 326 kWc                    | 588 kWc                             | Progression continue                                              |
| <b>Occupation des sols</b>        | Utilisation totale des terres                                                                               | n.d.                       | 1.061 ha                            | Maintien                                                          |
|                                   | Surfaces totales imperméabilisées infra SOWAER                                                              | n.d.                       | 208 ha                              | Maintien                                                          |
| <b>Biodiversité</b>               | Surfaces favorables à la biodiversité                                                                       | n.d.                       | 49 ha                               | Maintien et extension                                             |
| <b>Cadre de vie des riverains</b> | Logements insonorisés (cumul)                                                                               | 3.994                      | 4.027                               | Progression continue                                              |
|                                   | Immeubles acquis (cumul)                                                                                    | 1.836                      | 1.843                               | Progression continue                                              |
|                                   | Taux de satisfaction des riverains ayant eu recours aux mesures d'accompagnement (dossiers individuels)     | 83 %                       | 89 %                                | ≥ 70 %                                                            |
|                                   | Taux de satisfaction des riverains ayant eu recours aux services en charge de l'information (hors plaintes) | 68 %                       | 64 %                                | ≥ 70 %                                                            |
|                                   | Délai moyen de traitement des plaintes                                                                      | 18 j                       | 16 j                                | ≤ 30 j                                                            |
|                                   | Disponibilité de l'information environnementale                                                             | 100 %                      | 100 %                               | 100 %                                                             |
| <b>Ressources humaines</b>        | Effectif                                                                                                    | 73                         | 69                                  | Maintien des compétences                                          |
|                                   | Taux d'absentéisme global                                                                                   | n.d.                       | 6,32 %                              | Diminution continue                                               |
|                                   | Taux de rotation                                                                                            | n.d.                       | 5,8 %                               | Maintien des compétences                                          |
|                                   | Heures de formation                                                                                         | 634h                       | 853h                                | Développement des compétences                                     |
|                                   | Nombre moyen d'heures de formation par genre                                                                | n.d.                       | 10,65h /salariée<br>13,76h /salarié | Progression                                                       |
|                                   | Écart de rémunération brut entre les salariés féminins et masculins                                         | n.d.                       | 25,17 %                             | Diminution                                                        |
| <b>Gouvernance</b>                | Femmes au CA                                                                                                | 54,5 %                     | 54,5 %                              | Maintien                                                          |
|                                   | Relation clients – Taux de satisfaction des candidats et locataires                                         | 89 %                       | 89 %                                | ≥ 80 %                                                            |
|                                   | Relation clients – Indisponibilité des infrastructures pour une raison imputable à la SOWAER                | 0j                         | 0j                                  | 0 jour                                                            |
| <b>Éthique</b>                    | Cas de corruption                                                                                           | 0                          | 0                                   | 0                                                                 |
| <b>Cybersécurité</b>              | Incident majeur                                                                                             | 0                          | 0                                   | 0                                                                 |

# 15. TABLEAU DE CONCORDANCE

| VSME – Exigences de publication                                                                                              | Réf. VSME | Section du rapport de durabilité 2025                                                                                                                                                                                                                                            | Enjeux et Matérialité                                                                                                                 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Base de préparation                                                                                                          | B1        | 2 Base de préparation du rapport de durabilité › p5<br>4 Périmètre et méthodologie › p8                                                                                                                                                                                          | -                                                                                                                                     |
| Stratégie : modèle d'entreprise et durabilité – initiatives connexes                                                         | C1        | 3 À propos de la SOWAER › p6<br>5 Origine de la démarche durable › p10<br>6 Chaîne de valeur de la SOWAER › p13<br>9 Dialogue avec les parties prenantes › p25                                                                                                                   | -                                                                                                                                     |
| /                                                                                                                            | /         | 8 Analyse de double matérialité › p18                                                                                                                                                                                                                                            | -                                                                                                                                     |
| Pratiques, politiques et initiatives futures en vue de la transition vers une économie plus durable                          | B2        | 10 <b>SO WE ACT</b> Engagements et pratiques de durabilité de la SOWAER › p29                                                                                                                                                                                                    | -                                                                                                                                     |
| Description des pratiques, des politiques et des initiatives futures en vue de la transition vers une économie plus durable  | C2        | 11 <b>SO WE ACT</b> Pratiques pour réduire l'empreinte environnementale › p35<br>12 <b>SO WE ACT</b> Pratiques pour placer l'humain au cœur de nos engagements › p55<br>13 <b>SO WE ACT</b> Pratiques pour collaborer avec respect et éthique à l'égard de nos partenaires › p68 | -                                                                                                                                     |
| E – Energie et émissions de GES                                                                                              | B3        | 11.1 Énergie et émissions de gaz à effet de serre › p35                                                                                                                                                                                                                          | Énergie – Double matérialité Emissions de GES – Matérialité d'impact<br>Adaptation aux aléas climatiques – Non matériel               |
| E – Cibles de réduction des émissions de GES et transition climatique                                                        | C3        |                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                       |
| E – Risques climatiques                                                                                                      | C4        |                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                       |
| E – Pollution de l'air, de l'eau et des sols                                                                                 | B4        | 11.2 Pollution › p45                                                                                                                                                                                                                                                             | Pollution – Double matérialité                                                                                                        |
| E – Biodiversité                                                                                                             | B5        | 11.3 Biodiversité et occupation des sols › p46                                                                                                                                                                                                                                   | Qualité des écosystème – Double matérialité<br>Usage des sols – Matérialité d'impact                                                  |
| E – Eau                                                                                                                      | B6        | 11.4 Eau › p53                                                                                                                                                                                                                                                                   | Gestion de l'eau – Non matériel                                                                                                       |
| E – Utilisation des ressources, économie circulaire et gestion des déchets                                                   | B7        | 11.5 Utilisation des ressources, économie circulaire et gestion des déchets › p54                                                                                                                                                                                                | Consommation de ressources matérielles – Matérialité d'impact<br>Gestion des déchets – Non matériel                                   |
| S – Effectifs – Caractéristiques générales                                                                                   | B8        | 12.1 Bien-être et développement des collaborateurs › p55                                                                                                                                                                                                                         | -                                                                                                                                     |
| S – Effectifs – Caractéristiques supplémentaires (générales) du personnel                                                    | C5        | 12.1 Bien-être et développement des collaborateurs › p55                                                                                                                                                                                                                         | -                                                                                                                                     |
| S – Personnel – Santé et sécurité                                                                                            | B9        |                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Santé et sécurité des travailleurs – Non matériel                                                                                     |
| S – Personnel – Rémunération, négociation collective et formation                                                            | B10       |                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Égalité des chances – Matérialité financière<br>Bien-être des travailleurs – Matérialité financière<br>Dialogue social – Non matériel |
| S – Informations supplémentaires sur le personnel de l'entreprise – Politiques et procédures en matière de droits de l'homme | C6        |                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Égalité des chances – Matérialité financière<br>Bien-être des travailleurs – Matérialité financière<br>Dialogue social – Non matériel |
| S – Incidents graves en matière de droit de l'homme                                                                          | C7        |                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Égalité des chances – Matérialité financière<br>Bien-être des travailleurs – Matérialité financière<br>Dialogue social – Non matériel |
| /                                                                                                                            | /         | 12.2 Cadre de vie des riverains › p60                                                                                                                                                                                                                                            | Cadre de vie des riverains – Double matérialité                                                                                       |
| /                                                                                                                            | /         | 12.3 Conditions de travail des sous-traitants › p67                                                                                                                                                                                                                              | Conditions de travail des sous-traitants – Matérialité financière                                                                     |
| G – Condamnations et amendes pour corruption et pots-de-vin                                                                  | B11       | 13.3 Éthique dans les affaires › p69                                                                                                                                                                                                                                             | Éthique dans les affaires – Non matériel                                                                                              |
| G – Chiffres d'affaires de certains secteurs et exclusion des indices de référence de l'Union                                | C8        | 2 Base de préparation du rapport de durabilité › p5<br>13.3 Éthique dans les affaires › p69                                                                                                                                                                                      | Éthique dans les affaires – Non matériel                                                                                              |
| G – Ratio de mixité au sein de l'organe de gouvernance                                                                       | C9        | 13.2 Ratio de mixité au sein de l'organe de gestion › p68                                                                                                                                                                                                                        | Égalité des chances – Matérialité financière                                                                                          |
| /                                                                                                                            | /         | 13.4 Relations avec les fournisseurs › p70                                                                                                                                                                                                                                       | Relation avec les fournisseurs – Matérialité financière                                                                               |
| /                                                                                                                            | /         | 13.5 Relations avec les clients › p71                                                                                                                                                                                                                                            | Relation avec les clients – Matérialité financière                                                                                    |
|                                                                                                                              |           | 13.6 Dialogue avec les parties prenantes › p73                                                                                                                                                                                                                                   | Dialogue avec les parties prenantes – Matérialité financière                                                                          |
| /                                                                                                                            | /         | 13.7 Numérique responsable et protection des données › p74                                                                                                                                                                                                                       | Numérique responsable                                                                                                                 |

# 16. ABRÉVIATIONS

|                     |                                                                                                                               |
|---------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>ACNAW</b>        | Autorité de Contrôle des Nuisances sonores Aéroportuaires en Région Wallonne                                                  |
| <b>AWAC</b>         | Agence Wallonne de l’Air et du Climat                                                                                         |
| <b>BATNEEC</b>      | Best Available Technology Not Entailing Excessive Cost                                                                        |
| <b>BTEX</b>         | Benzène, Toluène, Ethylbenzène et Xylènes                                                                                     |
| <b>BSCA</b>         | Brussels South Charleroi Airport                                                                                              |
| <b>CA</b>           | Conseil d’administration                                                                                                      |
| <b>CEM</b>          | Collaborative Environmental Management                                                                                        |
| <b>CNG</b>          | Gaz naturel comprimé                                                                                                          |
| <b>CODIR</b>        | Comité de direction                                                                                                           |
| <b>CoDT</b>         | Code de Développement Territorial                                                                                             |
| <b>CP</b>           | Commission Paritaire                                                                                                          |
| <b>CPPT</b>         | Comité pour la Prévention et la Protection au Travail                                                                         |
| <b>CSRD</b>         | Corporate Sustainability Reporting Directive                                                                                  |
| <b>DAS</b>          | Direction de l’Assainissement des Sols                                                                                        |
| <b>DEMNA</b>        | Département de l’Etude du Milieu Naturel et Agricole                                                                          |
| <b>DNF</b>          | Département Nature et Forêt                                                                                                   |
| <b>DIAPASON</b>     | Dispositif d’Information et d’Analyse des Procédures Aéronautiques et SONores                                                 |
| <b>EASA</b>         | Agence Européenne de la Sécurité Aérienne                                                                                     |
| <b>ECS</b>          | Eau chaude sanitaire                                                                                                          |
| <b>ESG</b>          | Environnemental – Social – Gouvernance                                                                                        |
| <b>ESRS</b>         | European Sustainability Reporting Standard – Normes européennes d’information en matière de durabilité                        |
| <b>GES</b>          | Gaz à effet de serre                                                                                                          |
| <b>GHG Protocol</b> | Greenhouse Gas Protocol                                                                                                       |
| <b>Ha</b>           | Hectare                                                                                                                       |
| <b>IRO</b>          | Impacts, Risques et Opportunités                                                                                              |
| <b>ISSEP</b>        | Institut Scientifique de Service Public                                                                                       |
| <b>kWc</b>          | Kilowatt-crête – Unité mesurant la puissance maximale d’un panneau solaire                                                    |
| <b>LAMAX</b>        | Niveau de bruit instantané le plus élevé mesuré par le sonomètre pendant la durée d’observation. Unité qui s’exprime en dB(A) |
| <b>MD</b>           | Missions déléguées                                                                                                            |

|                          |                                                                                                                                                                     |
|--------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>MWh</b>               | Mégawattheure<br>Unité d’énergie qui équivaut à la production ou la consommation d’une puissance de 1 mégawatt (MW) pendant une durée d’une heure                   |
| <b>n.d.</b>              | Non disponible                                                                                                                                                      |
| <b>NIS2</b>              | Directive européenne Network and Information Security 2                                                                                                             |
| <b>NO</b>                | Monoxyde d’azote                                                                                                                                                    |
| <b>NO2</b>               | Dioxyde d’azote                                                                                                                                                     |
| <b>OCDE</b>              | Organisation de Coopération et de Développement Économiques                                                                                                         |
| <b>OMS</b>               | Organisation Mondiale de la Santé                                                                                                                                   |
| <b>OS</b>                | Objet social                                                                                                                                                        |
| <b>PDLT</b>              | Plan de Développement à Long Terme                                                                                                                                  |
| <b>PEB (1)</b>           | Performance Énergétique des Bâtiments                                                                                                                               |
| <b>PEB (2)</b>           | Plan d’Exposition au Bruit                                                                                                                                          |
| <b>PM</b>                | Particules en suspension                                                                                                                                            |
| <b>PSDD</b>              | Plan stratégique de Développement Durable                                                                                                                           |
| <b>PSSE</b>              | Plan de Sécurité, Santé et Environnement                                                                                                                            |
| <b>PV (1)</b>            | Procès-verbal                                                                                                                                                       |
| <b>PV (2)</b>            | Photovoltaïque                                                                                                                                                      |
| <b>RGPD</b>              | Règlement Général sur la Protection des Données                                                                                                                     |
| <b>RND</b>               | Réserve Naturelle Domaniale                                                                                                                                         |
| <b>RSE</b>               | Responsabilité Sociétale des Entreprises                                                                                                                            |
| <b>SAF</b>               | Sustainable Aviation Fuel                                                                                                                                           |
| <b>SGIB</b>              | Site de Grand Intérêt Biologique                                                                                                                                    |
| <b>SOWAER</b>            | Société wallonne des aéroports                                                                                                                                      |
| <b>SPW</b>               | Service Public de Wallonie                                                                                                                                          |
| <b>tCO<sub>2</sub>eq</b> | Tonne de CO <sub>2</sub> équivalente<br>Unité de mesure permettant de comparer l’impact climatique des différents gaz à effet de serre                              |
| <b>VSME</b>              | Voluntary Standard for non-listed micro-, small- and medium-sized undertakings – Norme volontaire en matière de durabilité pour les petites et moyennes entreprises |
| <b>ZAE</b>               | Zones d’activité économique                                                                                                                                         |



**[www.sowaer.be](http://www.sowaer.be)**



 Disponible sur  
Google Play



 Disponible sur  
App Store